

From VICTOR PICAË (Editor)

Les théories de la migration

(INED, PARIS, 2013)

◆ Chapitre VII ◆

Fonctions et reproduction de la main-d'œuvre migrante : une comparaison entre l'Afrique australe et les États-Unis*

Michael Burawoy⁽¹⁾

Les recherches traditionnellement consacrées à la migration du travail ont adopté le point de vue des migrants, ce qui a conduit à examiner deux questions : les raisons de la migration et ses conséquences au niveau de l'individu ou du groupe. Sur la première question, il est généralement admis que les individus sont guidés par les facteurs de répulsion et d'attraction liés au marché. Concernant la deuxième question, l'attention est portée aux problèmes d'adaptation, d'assimilation et d'acculturation du migrant nouvellement arrivé. Dans tous les cas, la conceptualisation implique que les individus réagissent aux forces de l'environnement, maximisent leurs intérêts individuels et, en ce sens, exercent un contrôle sur leur propre destin. Bien que ces énoncés soient importants, ils demeurent trop limités pour éclairer le fonctionnement d'un système de main-d'œuvre migrante, que ce soit dans son contexte social, politique et économique ou lorsque le flux de main-d'œuvre est plus ou moins ajusté aux intérêts politiques et économiques dominants.

Les lacunes de l'analyse classique sont particulièrement manifestes concernant les migrants qui travaillent dans les champs de Californie ou dans les mines d'or d'Afrique du Sud, car des mécanismes politiques spécifiques régulent leur mouvement entre le secteur industriel et le « domicile ». Il serait donc intéressant d'étudier non pas la manière dont les migrants s'adaptent à leur nouvel environnement, mais comment les contraintes structurelles, notamment politiques et juridiques, rendent leur « intégration » permanente impossible. Ce ne sont pas les questions de l'assimilation et de l'acculturation qu'il convient d'étudier, mais la ségrégation opérée à travers des institutions « totales » telles que le quartier des travailleurs et le camp de travail et donc

* Cet article est paru pour la première fois en anglais sous le titre « The functions and reproduction of migrant labor: comparative material from Southern Africa and the United States », *American Journal of Sociology*, 81(5), 1976, p. 1050-1087. Traduit de l'anglais par Clémence Delmas, avec l'autorisation de The University of Chicago Press.

(1) La présente analyse s'est inspirée des idées et du travail de Jaap van Velsen et a également été encouragée par Harold Wolpe. J'aimerais exprimer ma profonde gratitude à Adam Przeworski, qui a lu et critiqué les différentes versions et a contribué à placer l'analyse dans un cadre théorique plus large. Je suis également reconnaissant à un certain nombre de personnes qui ont bien voulu apporter des commentaires sur différentes versions du document, me poussant ainsi à reformuler de nombreux aspects du problème : Manuel Castells, William K. Cummings, Terence Halliday, Ida Susser, William J. Wilson, et deux personnes anonymes.

la persistance d'une différenciation entre les races et les ethnies. L'individu ne peut pas être considéré comme un acteur rationnel maximisant des intérêts sous l'effet des forces du marché. En fait, le flux de main-d'œuvre est dirigé par des institutions qui se placent au-dessus du marché et il échappe au contrôle d'un individu ou même d'un groupe de migrants. Ces raisons impliquent d'adopter une perspective différente pour analyser ces systèmes de main-d'œuvre migrante, qui soit axée sur la nature des institutions coercitives externes et sur leur mode d'organisation. L'objet du présent article est d'élaborer une telle approche.

Introduction théorique

Pour qu'une économie fonctionne, sa main-d'œuvre doit être entretenue et renouvelée. En d'autres termes, les travailleurs doivent subsister au jour le jour et les postes devenus vacants suite à des départs ou en cas d'accroissement de la main-d'œuvre, doivent être pourvus par de nouvelles recrues. Dans le capitalisme, la distinction entre ces deux éléments de la reproduction de la force de travail est habituellement occultée⁽²⁾. Les mêmes institutions remplissent simultanément les fonctions de renouvellement et d'entretien. Par exemple, l'organisation de la famille ne connaît normalement pas de distinction entre l'éducation des enfants et la subsistance au jour le jour du travailleur productif. Au contraire, le travail domestique répond à la fois aux besoins d'entretien et de renouvellement de la main-d'œuvre. De même, en procurant une protection sociale, des logements et des services urbains tels que les transports, l'État procède simultanément à l'entretien et au renouvellement. Les processus de renouvellement et d'entretien ne sont clairement séparés que dans quelques institutions comme l'école. Comme en témoigne la distribution des allocations familiales, même les entreprises industrielles ont tendance à considérer l'entretien au jour le jour et le renouvellement de la main-d'œuvre comme un seul et même processus.

En revanche, l'organisation de la main-d'œuvre migrante met non seulement la distinction en évidence, mais elle est même définie par la séparation des processus d'entretien et de renouvellement. Comment cette séparation se

manifeste-t-elle? Premièrement, les deux processus ont lieu dans des endroits géographiquement distincts. Deuxièmement, au niveau des institutions de la reproduction, il se peut que les institutions de l'entretien soient très différentes de celles du renouvellement, ou bien qu'une seule institution intervienne dans les deux processus. Si l'on prend la famille comme exemple de cette dernière possibilité, la séparation géographique des deux processus se traduit par une répartition des tâches et une différenciation interne de la cellule familiale. Ainsi, pour les migrants mexicains, les processus de renouvellement sont organisés par l'État mexicain dans l'économie mexicaine et ceux de l'entretien, aux États-Unis. Malgré sa différenciation interne, le groupe de parenté reste pourtant une seule et même unité cohérente. L'important est, dans l'analyse qui nous intéresse, que les activités d'entretien et de renouvellement soient séparées les unes des autres.

Elles restent toutefois indissolublement interdépendantes, comme en témoigne le mouvement oscillatoire des migrants entre leur travail et leur domicile. Dans le système capitaliste, c'est la nécessité économique qui unit la production et la reproduction: le travail est nécessaire à la survie des travailleurs; dans le système féodal, l'unification s'opère à travers une réglementation coercitive. Un système de main-d'œuvre migrante est constitué d'éléments propres à ces deux systèmes. D'une part, les processus de renouvellement dépendent du revenu restant de l'entretien que le travailleur productif reverse à sa famille. D'autre part, faute de statut juridique ou politique durable sur leur lieu de travail, les travailleurs productifs dépendent de l'appui constant, à domicile, de leurs familles impliquées dans le renouvellement. Autrement dit, l'État⁽³⁾ organise la dépendance du travailleur productif vis-à-vis du travailleur reproductif, alors que l'économie organise la dépendance du travailleur reproductif vis-à-vis du travailleur productif. L'interdépendance assure la cohésion de la famille. L'État pourvoyeur de main-d'œuvre et l'État employeur ont des liens similaires: le premier a besoin de revenus et d'emplois pour sa population et le second cherche de la main-d'œuvre à bas salaire.

Dans les sections ci-après, j'examine deux conséquences de la séparation des processus d'entretien et de renouvellement. La première a trait aux fonctions de la main-d'œuvre migrante. Dans un système de ce type, les coûts du renouvellement, habituellement supportés par l'État et l'économie d'emploi,

(2) Le concept de « reproduction » est au cœur de la présente analyse et sera utilisé dans deux contextes empiriques, celui de la force de travail et celui des systèmes de main-d'œuvre migrante. Dans chaque contexte, la reproduction présuppose l'existence de ce qui est reproduit. Elle exprime un souci de continuité, de persistance, et surtout de répétition. Le concept est porté par l'idée « que rien de ce qui existe n'est naturel (dans l'acception non ordinaire du mot), mais existe plutôt en raison de l'existence de certaines conditions, dont la disparition ne peut pas rester sans conséquences » (Gramsci, 1971, p. 158). Les relations sociales, la force de travail, les systèmes de main-d'œuvre migrante, etc., ne se contentent pas d'exister mais doivent constamment être produits, c'est-à-dire *reproduits*. L'analyse des conditions de la reproduction implique d'examiner comment les différents niveaux ou les différentes zones de la structure sociale sont liés les uns aux autres de manière à assurer la répétition du processus particulier de la « production » de la force de travail, des systèmes de main-d'œuvre migrante, etc. Alors que ce qui est reproduit conserve toujours les mêmes caractéristiques, il se peut que les conditions de sa reproduction doivent être modifiées. Ainsi, comme nous le verrons, alors que la définition d'un système de main-d'œuvre migrante passe par la spécification d'un ensemble de caractéristiques invariables, les conditions de la reproduction varient selon la société et dans le temps. En plus de la réflexion de Marx dans *Le Capital*, on trouve une analyse importante de la reproduction chez Balibar (1970, chap. 3).

(3) La notion d'État capitaliste utilisée ici vient de Poulantzas (1973) et de Przeworski. Pour notre propos, l'État capitaliste est constitué d'institutions formelles, ayant chacune une cohérence interne et une autonomie relative qui, ensemble, détiennent le monopole des règles générales contraignantes dont l'application peut motiver le recours à la force. Tout au long de ma réflexion, j'associe l'État à l'organisation de la reproduction des systèmes de main-d'œuvre migrante, ce qui lui confère inévitablement un caractère monolithique qu'il ne possède pas dans la pratique. Bien qu'il ne s'agisse pas ici de s'attarder sur une théorie de l'État capitaliste, on peut faire les deux remarques suivantes. Premièrement, je ne considère pas que l'État capitaliste soit nécessairement un « instrument » de la classe économiquement dominante. Bien qu'il y ait des exemples, en particulier dans le cas de la main-d'œuvre migrante en Californie, où l'État semble en effet être un instrument de la classe économiquement dominante, ceci n'est pas *sous-entendu* dans notre définition de l'État capitaliste. Au contraire, c'est l'autonomie relative de l'État capitaliste qui est au cœur de son fonctionnement. L'analyse de la main-d'œuvre migrante en Afrique du Sud fait en effet état d'occasions importantes où l'État a clairement agi contre les intérêts des propriétaires de mines. Par conséquent, je propose une définition provisoire de la fonction de l'État capitaliste: en temps normal, il préserve la cohésion d'une société dans son ensemble. Deuxièmement, c'est un État dans lequel la société est divisée en classes. Par conséquent, il reflète, dans une certaine mesure, les intérêts et les luttes de toutes les classes, ne serait-ce que pour préserver la stabilité de l'ensemble.

sont dans une large mesure supportés par une autre économie ou un autre État ou bien par les deux. En outre, l'employeur de main-d'œuvre migrante n'est responsable ni politiquement ni financièrement devant les systèmes politiques et économiques extérieurs. En d'autres termes, une partie des coûts de renouvellement est externalisée à une autre économie et/ou à un autre État. La deuxième conséquence concerne les conditions régissant la reproduction d'un système de main-d'œuvre migrante, à savoir la reproduction de sa principale caractéristique : la séparation des processus d'entretien et de renouvellement.

Les deux systèmes de main-d'œuvre migrante n'ont pas été choisis pour leur ressemblance mais pour leurs différences, afin de mettre en évidence les caractéristiques invariables qu'elles ont en commun. En outre, j'espère pouvoir montrer qu'une analyse fondée sur l'examen des conditions régissant la reproduction des caractéristiques invariables permet de mieux comprendre les particularités de chaque système, les différences résultant de l'interaction entre la structure sous-jacente et le contexte politique et économique particulier. Plus précisément, je soutiens que les modes de relation observés entre les races, les classes et les fractions de classe sont le fruit d'une interaction entre l'organisation de la séparation des processus d'entretien et de renouvellement et certaines caractéristiques du secteur industriel et de l'État concernés.

Les mineurs d'Afrique du Sud

Les mines d'or sud-africaines, dont l'exploitation commerciale a commencé durant la dernière décennie du XIX^e siècle, se sont appuyées sur deux types de main-d'œuvre migrante. D'une part, les activités non qualifiées étaient et continuent d'être effectuées par une main-d'œuvre africaine recrutée dans l'arrière-pays rural et dans les territoires voisins (cf. Wilson, 1972a, p. 70, pour la répartition géographique exacte). L'expropriation des terres, l'imposition d'une fiscalité et d'autres mesures incitatives non marchandes les ayant amenés à vendre leur force de travail, les travailleurs africains se sont tournés vers l'emploi salarié comme moyen de subsistance (Horwitz, 1967, chap. 2). D'autre part, la main-d'œuvre blanche, à l'origine recrutée au Royaume-Uni, occupait des postes qualifiés et de supervision. Tout comme les syndicats professionnels britanniques avaient à l'époque un puissant monopole sur un secteur du marché du travail, les travailleurs blancs d'Afrique du Sud, en partie influencés par leur expérience dans leur pays d'origine, fondèrent un syndicat pour protéger leurs postes de la concurrence de la main-d'œuvre noire (Simons et Simons, 1969, chap. 3). Bien que les propriétaires des mines aient souhaité placer des Noirs à des postes plus qualifiés, leurs efforts furent entravés dès 1893 par l'application juridique de la « barrière de couleur » (« *Colour Bar* ») qui réservait un ensemble de postes aux travailleurs blancs. Alors que l'industrie minière se développait, la discrimination s'est ancrée dans la structure professionnelle, empêchant les Noirs d'accéder à des postes qualifiés et même semi-qualifiés et instaurant un quota maximal d'employés noirs

(Wilson, 1972a, p. 110-119). À un certain nombre d'occasions, notamment lors de la révolte du Rand de 1922, la direction a tenté d'ignorer la « barrière de couleur », mais elle s'est heurtée au pouvoir des travailleurs blancs qui étaient déterminés à protéger leur position monopolistique.

Une fois la discrimination considérée comme irrévocable, la direction a cherché à compenser la protection coûteuse des travailleurs blancs en externalisant les coûts de renouvellement de la main-d'œuvre noire. Ce processus a été possible grâce à la reproduction du système de main-d'œuvre migrante. À l'origine destinée à répondre à l'insécurité de l'emploi dans l'industrie et au manque de dispositions nécessaires à une installation à titre permanent à proximité du lieu de travail sous le régime colonial, la main-d'œuvre migrante continue d'être une caractéristique institutionnalisée de l'industrie minière. Dans les sections suivantes, j'examine la façon dont le système s'est perpétué et comment il implique la réduction de certains coûts liés à la main-d'œuvre.

Le rôle économique des travailleurs migrants

Plus haut, j'ai pris soin de définir un système de main-d'œuvre migrante en termes institutionnels. D'autres l'ont défini en termes économiques, et je me propose maintenant d'examiner quelques-unes des difficultés posées par ces définitions. Wolpe (1972), Castells (1975) et, avec quelques réserves, Castles et Kosack (1973, chap. 9) soutiennent qu'un système de main-d'œuvre migrante abaisse le coût de la reproduction de la force de travail. Wolpe va même jusqu'à affirmer qu'il constitue un système de main-d'œuvre bon marché.

Cependant, l'évaluation des coûts et des avantages liés à la main-d'œuvre migrante et de son influence sur le taux de profit est bien plus complexe que ne l'avancent même Castles et Kosack (p. 374-375, 422) et elle exige une argumentation nettement plus importante que celle proposée par n'importe lequel de ces auteurs⁽⁴⁾. Premièrement, ceux-ci ne font aucune distinction entre les institutions dont les coûts sont réduits, particulièrement entre l'État et l'employeur – même si, bien sûr, les deux ensembles de coûts ne sont pas dénués de liens. Autrement dit, ils ne soulèvent pas la question : bon marché, pour qui? (Castles et Kosack abordent toutefois les implications pour la main-d'œuvre locale.) Deuxièmement, ils n'examinent pas suffisamment les aspects des coûts liés à la reproduction de la force de travail – ceux de l'entretien ou du renouvellement – qui sont réduits. Troisièmement, s'il est vrai que la main-d'œuvre migrante entraîne des économies pour l'employeur et l'État, la reproduction d'un système de main-d'œuvre migrante représente en soi un coût qui peut l'emporter sur les avantages économiques liés à l'externalisation du renouvellement. Aucun de ces auteurs ne prend en compte les coûts (tant politiques qu'économiques) liés à la reproduction d'un système de main-d'œuvre migrante.

(4) Quand la main-d'œuvre migrante est qualifiée de « bon marché », la question n'est pas de savoir s'il est moins cher d'embaucher un travailleur migrant qu'un travailleur local dans un contexte spécifique, bien que ce terme soit souvent interprété ainsi. Comme les autres auteurs cités ici, je considère le coût global du système de main-d'œuvre migrante. Je souhaite procéder à une analyse institutionnelle plutôt qu'à une analyse économique des marges.

Comment démontrer que les mineurs noirs reçoivent à peine plus que ce dont ils ont besoin pour subsister au jour le jour? Quasiment tous les travailleurs noirs des mines d'or migrent d'une réserve à l'autre⁽⁵⁾ ou vers les pays noirs voisins et leurs lieux de travail. Dans les autres secteurs industriels, la main-d'œuvre migrante est moins répandue et, selon Wilson, « l'industrie minière devrait doubler les salaires si elle veut rivaliser avec le secteur manufacturier pour le travail » (1972a, p. 153). Ses calculs semblent être fondés sur les gains moyens des Africains dans différents secteurs, et alors qu'ils ne prennent pas en compte les différences de compétences et les paiements en nature, ces facteurs ne peuvent pas à eux seuls expliquer la différence observée. L'industrie minière paie moins en raison de son accès à des réservoirs de main-d'œuvre isolés, car une certaine proportion des coûts du renouvellement est supposée être supportée par une économie de subsistance. Mais il convient de noter que dans ces économies de subsistance (en particulier dans les réserves), les populations peuvent être si pauvres qu'elles sont largement tributaires des revenus versés par les parents qui travaillent dans les zones urbaines. En menant une vie modeste en ville, des économies peuvent être générées sur des salaires qui sont pourtant essentiellement destinés à l'entretien.

Alors que l'extraction de minerais, à travers un mode précapitaliste de production, bénéficie à l'employeur de main-d'œuvre migrante, le recours alternatif à l'État ou à son équivalent fonctionnel s'opère au profit de l'État sud-africain. Les fonctions habituellement exercées par l'État, telles que l'offre de services sociaux, l'éducation et la sécurité sociale, sont transférées aux communautés de l'économie précapitaliste. Les équipements urbains offerts se limitent donc à ceux qui sont nécessaires au seul travailleur productif.

Mais montrer l'existence d'une « exploitation excessive » et de l'externalisation des coûts de renouvellement de la main-d'œuvre ne revient pas à démontrer l'existence d'une main-d'œuvre bon marché. En un sens, toute main-d'œuvre est bon marché par le simple fait qu'elle est exploitée⁽⁶⁾. Dans un autre sens, c'est un concept plus difficile à cerner. *Bon marché par rapport à quoi?* Il est concevable, par exemple, que la réduction des coûts liés à la reproduction de la force de travail grâce à l'accès à une économie de subsistance soit compensée par le remplacement de cette dernière par une économie agricole à forte intensité de capital. (En fait, cela est peu probable compte tenu de la forte érosion des sols dans les réserves, mais il faut poser ce type de question pour déterminer dans quelle mesure un système de main-d'œuvre sera peu coûteux.) Jusqu'à présent, j'ai souligné les avantages économiques d'un système de main-d'œuvre migrante pour l'État et le capital, mais il y existe également

des avantages politiques. Différents coûts politiques sont externalisés vers les réserves, des coûts qui sont associés au fait qu'une importante population noire réside durablement dans un État dominé par des Blancs. Le système de main-d'œuvre migrante est en effet souvent perçu en termes politiques.

Cependant, nous ne pouvons pas ignorer les coûts associés à la main-d'œuvre migrante, tels que les taux élevés de rotation, les dépenses liées au recrutement et l'ensemble des frais plus généraux pris en charge par l'État et découlant des conditions politiques et juridiques nécessaires à la reproduction d'un système de main-d'œuvre migrante. Une fois pris en compte tous ces éléments – dont beaucoup sont insaisissables –, le bilan devient si complexe que la notion de main-d'œuvre bon marché – dans sa pratique, sinon dans son principe – peut devenir inutilisable.

Il est possible de contourner le problème en abandonnant tout à fait la notion de main-d'œuvre bon marché. Une autre approche consisterait à adopter le raisonnement tautologique selon lequel la main-d'œuvre migrante existe parce qu'elle est bon marché et elle est bon marché parce qu'elle existe. C'est plus édifiant qu'il n'y paraît, car les tautologies sont utiles quand elles permettent de formuler des questions importantes. Par exemple, on peut être amenés à s'interroger sur ce qui est peu coûteux dans la main-d'œuvre migrante et à ouvrir ainsi de nouvelles perspectives.

Enfin, il se peut que la question « *bon marché pour qui?* » soit plus appropriée que « *bon marché par rapport à quoi?* ». Bien que la main-d'œuvre migrante puisse être bon marché pour les industries qui s'appuient principalement sur la main-d'œuvre non qualifiée et qui disposent de dispositifs pour le recrutement de travailleurs migrants, la petite industrie qui utilise une main-d'œuvre qualifiée et a difficilement accès à des réservoirs de main-d'œuvre isolés trouvera le système de main-d'œuvre migrante plus coûteux. Si l'industrie prend en charge une petite partie et l'État la majeure partie des coûts liés à l'organisation d'un système de main-d'œuvre migrante, il se peut que la première trouve ce système bon marché comparé à d'autres systèmes de main-d'œuvre, alors que le second le trouvera peut-être plus coûteux que les systèmes s'appuyant davantage sur les institutions du marché pour réguler les ressources en main-d'œuvre. En même temps, il ne faut pas oublier que l'État ne s'autofinance pas, mais qu'il dépend du soutien de l'industrie pour mener ses activités. Ainsi, pour savoir si la main-d'œuvre migrante est bon marché dans un secteur particulier, il convient d'examiner non seulement les coûts directs qui incombent à ce secteur, mais aussi les coûts secondaires, tels que les impôts prélevés par l'État. Alors que le problème semble s'éclaircir grâce à la question « *bon marché pour qui?* », il reste encore extrêmement complexe, et les problèmes de comparaison – bon marché pour qui par rapport à quoi et dans quelles conditions? – sont toujours présents.

J'ai soutenu ailleurs (Burawoy, 1974) que l'apparition de la main-d'œuvre migrante en Afrique du Sud devait être explorée non pas quant à son caractère peu coûteux, d'un point de vue spécifique ou général, mais quant aux circonstances historiques concrètes de l'articulation entre différents modes de production et leurs superstructures respectives. Au niveau fonctionnel, le système de main-d'œuvre migrante n'a rien de nécessaire. Ce n'est pas ce que

(5) Les réserves sont des zones géographiques regroupant les trois quarts de la population noire d'Afrique du Sud. Ceux-ci sont autorisés à acquérir un domicile permanent et des biens fonciers. Elles représentent environ un dixième de la superficie de l'Afrique du Sud. Lesbantoustans sont en théorie autonomes, mais en pratique, le degré d'autonomie est toutefois tellement limité par la pauvreté que, à part pour certaines questions internes, lesbantoustans dépendent du gouvernement sud-africain de Pretoria.

(6) L'« exploitation » fait référence à l'existence d'une « plus-value », c'est-à-dire à la valeur qui reste quand la valeur du salaire d'un travailleur et la valeur des moyens de production consommés par un travailleur sont déduites de la valeur de la production d'un travailleur. Le taux d'exploitation est la proportion de cette plus-value par rapport à la valeur du salaire.

Castells (1975) appelle un élément « organique » du capitalisme à un stade donné de son évolution. Il s'agit plutôt d'un élément conjoncturel qui sert de substitut fonctionnel à d'autres modes d'organisation capitaliste du travail.

La dépendance à une économie capitaliste

J'en viens maintenant à examiner les conditions permettant la reproduction d'un système de main-d'œuvre migrante. Celles-ci se concentrent naturellement sur la séparation entre les moyens de renouvellement et d'entretien de la main-d'œuvre. On peut identifier deux aspects de la reproduction de cette séparation. Premièrement, il y a la reproduction d'une double dépendance à l'économie capitaliste, d'une part, et à une économie de subsistance et/ou à un autre État, d'autre part. Deuxièmement, il y a la séparation (coercitive) entre le travailleur et sa famille (de sorte à préserver leur dépendance mutuelle) à travers un ensemble de mesures juridiques, politiques et institutionnelles.

Sur quoi repose la dépendance à l'économie capitaliste et comment est-elle reproduite? À l'origine, l'imposition de la fiscalité aux Africains vivant dans les zones rurales les a éloignés de leur mode de subsistance et les a poussés à chercher un emploi dans les industries extractives émergentes. Il en a été ainsi, par exemple, pour les Malawiens qui firent un long périple pour atteindre les mines d'or sud-africaines et les mines de cuivre zambiennes. En Afrique du Sud, l'exode rural des Noirs a été aggravé par l'expropriation des terres par l'État, rendant la préservation du mode de subsistance de plus en plus difficile et le recours à une source supplémentaire de revenu de plus en plus nécessaire. Pour ce qui est du Mozambique, Harris (1959) explique comment l'administration coloniale a forcé les hommes valides à rentrer dans le système de main-d'œuvre migrante en faisant si nécessaire appel à la conscription. Même là où il était encore plus ou moins possible de mener un mode de subsistance, les Africains recouraient, en complément, aux revenus d'un emploi en zone urbaine. Arrighi (1973) montre comment, lors du développement de la Rhodésie du Sud [*actuel Zimbabwe, nde*], au début de ce siècle, les Africains qui ont commencé à répondre à la demande de produits agricoles ont été exclus du marché par des subventions discriminatoires en faveur des agriculteurs européens. Par conséquent, on a fait en sorte qu'il soit moins intéressant pour eux de rester dans les zones rurales et d'accumuler des excédents de production que d'intégrer le salariat. C'est ainsi que l'administration coloniale a obtenu des engagements et, dans une certaine mesure (les impôts devant encore être payés en espèces), une dépendance envers l'économie capitaliste. Dans toutes ces situations, les Africains qui se livraient à des activités productives en ville étaient en mesure d'envoyer à leur famille une partie de leurs revenus pour payer les impôts et parfois acheter des produits « de luxe ». Leur engagement croissant dans une économie sud-africaine fondée sur le salariat, en particulier dans les mines d'or, résulte en grande partie de l'incapacité des réserves d'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, des zones rurales du Malawi et du Mozambique à soutenir la reproduction d'une main-d'œuvre.

La dépendance à une économie de subsistance

Les salaires perçus par les mineurs africains du Rand sont calculés en supposant qu'ils viennent compléter la production d'une économie de subsistance (Bettison, 1960; Harris, 1959). Pour donner une certaine base matérielle à une telle supposition et assurer la dépendance permanente à une économie de subsistance, l'économie doit être capable de subvenir à certains besoins. Face à la tendance à l'érosion du capitalisme, cette situation doit être sans cesse recréée (Lénine, 1960, p. 40-41). Dans cette discussion, il convient donc d'examiner l'impact d'une économie industrielle sur l'économie de subsistance des zones rurales environnantes.

Dans les réserves sud-africaines, l'économie rurale n'a pas cessé de décliner, alors qu'il est de plus en plus difficile d'y vivre en raison de l'érosion des sols et de la surpopulation. Le fait que les autorités sud-africaines aient reconnu cette situation et tenté de freiner le déclin de l'économie rurale noire a conduit Wolpe (1972) à considérer la politique de « développement séparé » comme une tentative visant à reconstituer les moyens de subsistance de la main-d'œuvre migrante. Jusqu'à présent, les moyens réellement investis dans les bantoustans sont limités par rapport à ce qui serait nécessaire pour inverser la tendance. La politique active du gouvernement en vue de reproduire un système foncier communal et les relations de production précapitalistes qui lui sont liées a contribué à ralentir l'accumulation des terres entre les mains de quelques Africains des réserves et la dépossession de la majorité d'entre eux. La capacité de production des réserves est une question qui fait débat. En tout état de cause, les nombreuses poursuites judiciaires en vertu des lois relatives à la circulation (*pass laws*) semblent indiquer que la dépendance est plus un artefact des institutions juridiques et politiques qui oblige les Africains à retourner dans les réserves que le résultat d'un engagement en faveur d'une économie viable.

La situation dans les territoires noirs voisins comme le Malawi est un peu différente. Alors que le système de main-d'œuvre migrante a contribué à l'érosion de l'économie de subsistance dans certaines zones, il l'a renforcée dans d'autres. La variable essentielle semble être la dépendance que l'économie de subsistance entretient vis-à-vis des hommes valides. Là où l'absence des hommes n'empêche pas les cultures, les revenus versés par ceux qui sont absents servent à soutenir l'économie politique rurale (van Velsen, 1961; Harris, 1959; Watson, 1958). En revanche, le système de main-d'œuvre migrante a tendance à avoir une incidence négative sur les économies qui s'appuient sur le travail des hommes pour la culture, comme dans le cas de la « culture sur brûlis » (Richards, 1939).

La régulation de la circulation

La double dépendance à l'égard de deux modes de production ne se reproduit pas sans recourir à des institutions non économiques. Nous avons déjà noté que l'attachement à l'économie capitaliste était venu de l'intervention des administrations coloniales dans les économies de subsistance et que la dépendance à ces dernières était perpétuée en empêchant leur érosion

par une intervention non liée au marché. La thèse que je vais exposer dans les grandes lignes stipule que la double dépendance doit être plutôt perçue comme le *reflet* d'un ensemble de dispositions juridiques et politiques qui vise à séparer les moyens du renouvellement de ceux de l'entretien tout en maintenant un lien constant entre les deux.

La séparation entre le travailleur et sa famille est organisée par un ensemble de lois limitant la résidence en zone urbaine, à quelques exceptions près, aux personnes occupant un emploi rémunéré. L'application des *pass laws* externalise les ressources en main-d'œuvre non employée et les processus du renouvellement de la main-d'œuvre à des zones où les personnes n'ayant pas d'emploi rémunéré ont le droit de résider, à savoir les réserves ou les bantoustans et les territoires noirs environnants. Le contrôle des entrées et les *pass laws* garantit qu'un travailleur retourne dans sa zone de résidence avant d'être autorisé à obtenir un nouvel emploi en zone urbaine, dès lors que son contrat est rompu avec son employeur. Lorsqu'un travailleur n'est plus employé parce qu'il part à la retraite, qu'il a un handicap physique ou simplement que l'emploi se fait rare, il n'est pas autorisé à résider en dehors des réserves ou de sa zone de domicile. Ces dispositions obligent le travailleur à maintenir des liens étroits avec le reste de la famille dans les réserves ou les territoires environnants. De même, ces mesures conduisent au versement d'une partie des salaires gagnés en ville à la cellule familiale, permettant à celle-ci de disposer des produits nécessaires au renouvellement de la main-d'œuvre. En d'autres termes, le contrôle des entrées et les *pass laws* préservent la séparation des fonctions du renouvellement et de l'entretien, empêchent les familles de s'installer durablement dans les zones urbaines et d'abandonner leur mode de subsistance dans les réserves, entretiennent l'interdépendance permanente entre le travailleur et sa famille et, enfin, régulent la circulation des travailleurs entre le lieu de travail et leur résidence.

Les restrictions à la mobilité professionnelle

Pour au moins deux raisons, la participation à un système de main-d'œuvre migrante a tendance à être incompatible avec l'emploi à des postes qualifiés (Arrighi, 1973, p. 216-218). Premièrement, pour les emplois dont la bonne exécution nécessite à la fois une formation et de l'expérience, des taux élevés de rotation de la main-d'œuvre pourraient avoir un coût prohibitif⁽⁷⁾. Deuxièmement, l'augmentation sensible des effectifs pour les professions plus spécialisées risque d'entraîner le développement d'un pouvoir fondé sur la possession d'une ressource relativement rare. Nous pouvons donc en conclure que le maintien de la « barrière de couleur » ne sert pas seulement à protéger les intérêts des travailleurs blancs, mais qu'il représente également un facteur important dans la reproduction d'un système de main-d'œuvre migrante.

Cette condition constitue donc une possible source d'érosion d'un système de main-d'œuvre migrante. Avec ses services développés de recrutement

(7) Ce n'est pas nécessairement le cas quand le taux de rotation découle des fluctuations au niveau de l'emploi, par exemple dans le cas des migrants travaillant dans les mines de charbon à coke en Angleterre au tournant du xx^e siècle (Hobshawm, 1964, chap. 9).

et sa large utilisation de main-d'œuvre non qualifiée, l'industrie minière a réussi à s'adapter aux exigences d'un système de main-d'œuvre migrante. Toutefois, alors que l'industrie de transformation prend une place de plus en plus importante dans l'économie sud-africaine et que la « barrière de couleur » est supprimée à des niveaux de compétences de plus en plus élevés, un plus grand nombre d'Africains seront engagés à des postes qualifiés et de supervision. Il s'agit peut-être là de la principale contradiction entre la reproduction d'un système de main-d'œuvre migrante et le développement de l'économie sud-africaine⁽⁸⁾.

L'impuissance des travailleurs migrants

La reproduction d'un système de main-d'œuvre migrante dépend de l'incapacité des migrants, en tant qu'individus ou en tant que groupe, à influencer les institutions qui les subordonnent aux autres groupes de travailleurs et à l'employeur. La domination de la main-d'œuvre migrante s'opère à trois niveaux : le marché du travail, l'organisation industrielle et l'État.

Je traiterai d'abord de l'État. Dans un État capitaliste, le migrant est traité comme un étranger qui ne bénéficie pas des droits liés à la citoyenneté. La superstructure coloniale sud-africaine organise une intégration distincte des différentes races qui laisse la race subordonnée sans aucun pouvoir formel pour transformer les grandes institutions. Le migrant ne bénéficie pas des droits politiques fondamentaux et a seulement des droits légaux limités dans les zones urbaines. Les Africains ne peuvent exercer de droits liés à la citoyenneté que dans les bantoustans et les réserves, mais leurs ressources étant très limitées, une telle participation n'a pas de conséquences sur leur vie matérielle. Les protestations des Noirs contre l'État sud-africain ont été violemment réprimées, et la montée d'un État policier rend un rapprochement presque impossible (cf. par exemple Simons et Simons, 1969; Roux, 1964; Kuper, 1957).

L'idéologie joue un rôle non négligeable dans la consolidation du système de main-d'œuvre migrante. La concordance entre des caractéristiques raciales et la participation à un système de main-d'œuvre migrante a un certain nombre de conséquences. Toutes les idéologies dominantes, sous le capitalisme, ont tendance à occulter la structure de classe sous-jacente; quand une idéologie accorde une grande importance à la domination raciale, la différenciation entre les classes est masquée par les conceptions raciales prédominantes. Cela s'applique également à la conscience de classes dominantes et dominées. En conséquence, l'idéologie dominante s'intéresse peu au rôle économique

(8) Dans ce contexte, il est intéressant de noter l'introduction du Programme d'industrialisation frontalière (Bell, 1973). Le gouvernement sud-africain a tenté de promouvoir le mouvement des capitaux vers la main-d'œuvre, plutôt que l'inverse. Les industries installées près des frontières des réserves ont permis aux ouvriers noirs de faire la navette pour aller travailler. Mayer (1971, postface) décrit le développement d'une commune dans la réserve près de East London et comment le gouvernement a tenté de réunifier les travailleurs productifs et leurs familles. Le Programme d'industrialisation frontalière soutenu par le gouvernement mexicain (Baerresen, 1971; Briggs, 1973, p. 44-47) représente un mouvement similaire de capitaux américains vers un réservoir de main-d'œuvre externe.

de la main-d'œuvre migrante et à la manière dont son exploitation est organisée. Elle représente les comportements liés à la participation à un système de main-d'œuvre migrante comme des caractéristiques raciales. Le travail des migrants est considéré comme une forme de participation volontariste à l'économie sud-africaine qui vient confirmer l'intégrité et la culture autochtone des populations africaines. Il est considéré comme la forme naturelle et inévitable du travail des Noirs. Il reflète prétendument la force de la tradition qui ramène l'Africain d'une zone urbaine étrangère et avilissante à son environnement naturel et qui consolide ainsi ses soi-disant allégeances tribales. Au lieu d'un conflit inhérent entre une idéologie dominante et un système de main-d'œuvre migrante, c'est plutôt celle-ci qui renforce et légitime la coexistence de deux modes structurellement différents d'organisation d'une main-d'œuvre répartie selon des caractéristiques raciales.

La domination au sein de l'industrie est mise en œuvre avec la coopération de l'État, comme lorsque la grève est réprimée. Bien qu'elle ne soit pas réellement illégale, l'organisation syndicale chez les Noirs a été contrecarrée par « une discrimination raciale dans la législation et les pratiques de travail; l'obstruction et l'intimidation des autorités; et les préjugés liés à la couleur chez les travailleurs blancs » (Hepple, 1971, p. 72). Seulement 2 % des travailleurs noirs d'Afrique du Sud sont membres d'un syndicat. Le conflit structurel entre les travailleurs migrants et les travailleurs blancs non migrants et syndiqués profite finalement à l'employeur. Le conflit est fondé sur la concurrence en matière de répartition des revenus *au sein* de la classe ouvrière. Les concessions réclamées aux propriétaires des mines par un groupe sont accordées, dans une large mesure, au détriment de l'autre groupe. Par exemple, les pratiques restrictives et le développement d'un puissant syndicat blanc ont conduit à l'institutionnalisation d'un système de main-d'œuvre migrante intégrant un fossé toujours croissant entre les salaires des travailleurs noirs et des travailleurs blancs (Wilson, 1972a, p. 46). Il n'est guère surprenant que les travailleurs blancs aient aidé le patronat à subordonner les travailleurs noirs au sein de l'industrie, par exemple en brisant les grèves. De même, les travailleurs blancs restent conscients de l'intérêt qu'ont les dirigeants à ignorer la « barrière de couleur » et à promouvoir les travailleurs noirs à des postes plus qualifiés. Cela renforce les divisions au sein de la classe ouvrière. En outre, la main-d'œuvre noire a été victime d'une collusion entre les différentes sociétés minières concernant la fixation des salaires. Avec le développement de la Chambre des mines visant à coordonner les politiques sectorielles dans des domaines d'intérêt commun aux différentes sociétés, une politique salariale commune fondée sur le principe de la « moyenne maximale » s'est mise en place (Horwitz, 1967, p. 27). Ces politiques sectorielles ont empêché que la concurrence pour le travail ne tourne à l'avantage des travailleurs migrants noirs.

Intéressons-nous enfin à la prédominance des travailleurs noirs sur le marché du travail. Les grandes organisations de recrutement donnent au secteur minier un accès monopolistique aux réservoirs de main-d'œuvre tels que le Malawi et le Mozambique et même à ceux des territoires plus éloignés. En 1973, 80 % des employés noirs étaient d'origine étrangère. En empêchant que des réservoirs de main-d'œuvre ne se forment dans les zones urbaines, les

pass laws favorisent les industries disposant d'organisations de recrutement efficaces qui emploient des travailleurs noirs pour des tâches généralement non qualifiées. Avec une capacité de recrutement plus faible, l'industrie de transformation doit se limiter à l'offre de main-d'œuvre des réserves, pour laquelle elle est en concurrence avec tous les autres employeurs de main-d'œuvre noire. La surpopulation dans les réserves et la baisse des niveaux de subsistance entraînent une augmentation des revenus salariaux nécessaire pour compléter les revenus ruraux. Étant donné que l'industrie minière est moins dépendante de la main-d'œuvre sud-africaine et qu'elle s'appuie largement sur les réservoirs de main-d'œuvre étrangère où les niveaux de subsistance n'ont pas diminué, elle a réussi à maintenir les revenus réels de ses travailleurs noirs à peu près au même niveau au cours des soixante dernières années (Wilson, 1972a, tableau 5).

Un système de main-d'œuvre migrante qui n'a pas réussi à se reproduire

Jusqu'ici, j'ai soutenu que la séparation entre les processus de renouvellement et d'entretien constituait le caractère distinctif d'un système de main-d'œuvre migrante. Cette séparation n'est pas un phénomène naturel ou volontariste; elle doit être mise en œuvre à travers différents mécanismes politiques et juridiques qui présupposent que le migrant n'a pas de droits liés à la citoyenneté et qu'il dispose d'un pouvoir limité dans l'État qui l'emploie. Par conséquent, lorsque s'assouplissent ou disparaissent les mécanismes qui régulent la circulation de la main-d'œuvre, restreignant la promotion professionnelle et imposant l'impuissance des migrants, alors nous devons nous attendre – si ma thèse est juste – à ce que le système échoue à se reproduire. Dans ce contexte, le déclin du système de main-d'œuvre migrante en Zambie est pertinent⁽⁹⁾.

Au Royaume-Uni, après la Seconde Guerre mondiale, le modèle de main-d'œuvre migrante mis en œuvre entre les mines de cuivre de la Rhodésie du Nord (aujourd'hui la Zambie) et l'arrière-pays rural correspondait, avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement travailliste, à celui que nous venons de décrire pour l'Afrique du Sud. Jusqu'à la période de l'après-guerre, l'administration coloniale a joué un rôle actif dans l'organisation des mécanismes politiques et juridiques qui séparaient le travailleur de sa famille. Par la suite, la Zambie étant passée sous protectorat britannique, l'administration a cessé d'exercer ces fonctions. Les Africains ont d'abord eu non seulement le droit de constituer des syndicats, mais dans certains cas, ils ont été vivement encouragés à le faire. Plus tard, dans les années 1950, les premiers partis politiques représentant la population africaine sont apparus. En parallèle, le pouvoir colonial s'est montré moins résolu à défendre la « barrière de couleur » dans l'industrie (en particulier dans l'industrie du cuivre). Sans le soutien de l'administration coloniale, les travailleurs blancs ne pouvaient empêcher la suppression de la « barrière de couleur » à des postes pour lesquels ils détenaient autrefois le monopole. Alors que les restrictions à la mobilité promotionnelle des

(9) Epstein (1958) et Burawoy (1972, chap. 2) décrivent ces changements tels qu'ils se sont produits dans la ceinture de cuivre de la Rhodésie du Nord.

Africains ont été assouplies, les règlements relatifs à la circulation des travailleurs noirs ont également commencé à disparaître. De manière significative, au début des années 1950, les sociétés minières ont commencé à remplacer l'habitat traditionnel par la construction de logements pour leurs employés noirs et leurs familles. C'est ainsi que la séparation des fonctions de renouvellement et d'entretien a été lentement et même délibérément sapée. Enfin, les changements d'idéologie, de la suprématie blanche à l'évolution vers l'autodétermination africaine, ont encore affaibli la légitimité du système de main-d'œuvre migrante et les mécanismes de régulation nécessaires à sa reproduction. Par conséquent, on pourra conclure provisoirement que, à moins qu'ils ne soient séparés par un ensemble spécifique d'institutions politiques et juridiques, les processus d'entretien et de renouvellement ont tendance à fusionner. Autrement dit, les facteurs économiques ne peuvent pas imposer à eux seuls la séparation du migrant et de sa famille; ils doivent être soutenus par des structures coercitives.

Les systèmes de main-d'œuvre migrante tels qu'ils ont existé ou continuent d'exister en Afrique australe peuvent être considérés comme des types « purs ». L'organisation de la séparation entre l'entretien et le renouvellement par l'État est transparente. En outre, j'ai montré comment un système de main-d'œuvre migrante s'effrite lorsque l'État ne remplit plus cette fonction. Le cadre d'analyse élaboré a toutefois un intérêt limité s'il ne peut être appliqué qu'à l'Afrique australe. Nous devons donc maintenant nous poser la question suivante: le cadre d'analyse peut-il être élargi pour apporter un éclairage sur la nature de la main-d'œuvre migrante dans d'autres pays radicalement différents?

La main-d'œuvre agricole en Californie

L'histoire plus complexe de la main-d'œuvre agricole saisonnière en Californie rend ici l'analyse délicate. J'essayerai de mettre en évidence les aspects les plus pertinents pour la comparaison avec les mineurs sud-africains et l'élaboration d'un cadre d'analyse plus large des systèmes de main-d'œuvre migrante dans les sociétés capitalistes.

La Californie étant le plus grand producteur agricole des États-Unis, la main-d'œuvre agricole a joué un rôle crucial dans son développement. L'histoire de la main-d'œuvre agricole est l'histoire d'une succession de réservoirs de main-d'œuvre. Chaque groupe est arrivé en tant que main-d'œuvre migratoire interne ou main-d'œuvre migrante étrangère, mais, avant de se stabiliser il a, soit quitté volontairement l'agriculture pour occuper des emplois dans d'autres secteurs économiques, soit été renvoyé de force et remplacé par un nouveau groupe de migrants.

Les Chinois ont été le premier groupe d'immigrants à répondre aux demandes saisonnières de l'agriculture californienne. Leur mobilité professionnelle ayant été empêchée par des pratiques discriminatoires, ils n'ont commencé à se stabiliser qu'à partir du moment où la main-d'œuvre

locale a, de plus en plus, revendiqué leur exclusion au cours des deux dernières décennies du xx^e siècle (McWilliams, 1964, chap. 2). Avec l'effacement de la main-d'œuvre chinoise, les Blancs touchés par la dépression des années 1890 ont été recrutés pour travailler dans les champs, mais le retour de la prospérité économique a conduit à exploiter un nouveau réservoir: celui des Japonais (*Ibid.*, chap. 4). À la fin de la première décennie de ce siècle, les Japonais avaient remplacé tous les autres groupes et ce n'est qu'en 1915 qu'ils ont cédé leur position dominante aux Mexicains. Après la Première Guerre mondiale et de plus en plus jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la main-d'œuvre blanche locale a été à nouveau recrutée pour les travaux agricoles. Bien qu'il y ait eu des tentatives pour installer les migrants internes de la grande sécheresse des années 1930 dans des camps, elles n'ont jamais été très efficaces (McWilliams, 1971, chap. 16). De nombreux travailleurs manuels ont été recrutés dans les bas quartiers des villes californiennes pour des emplois temporaires dans l'agriculture (Fisher, 1953, p. 51-57; Anderson, 1923; Parker, 1920).

Pendant la guerre, la demande de main-d'œuvre dans les secteurs non agricoles a menacé d'épuiser l'offre de main-d'œuvre intérieure. Les gouvernements du Mexique et des États-Unis ont donc signé un accord prévoyant l'utilisation d'une main-d'œuvre mexicaine sous contrat dans le secteur agricole. Connu sous le nom de programme *bracero*, il a été le premier système de main-d'œuvre migrante géré par l'État dans l'agriculture. Pendant que les *braceros* entraient légalement en vertu du contrat, les migrants illégaux, dénommés les *wetbacks* (« dos mouillés »), franchissaient également la frontière mexicaine pour chercher du travail. Leur nombre a varié en fonction de facteurs tels que l'état de l'économie mexicaine (Gamio, 1930, chap. 1, 12), la rigueur des contrôles aux frontières (Samora 1971) et la situation de l'emploi aux États-Unis (cf. Frisbie [1975] pour une analyse statistique des facteurs d'attraction et de répulsion). Alors qu'on ne connaît pas le nombre réel de clandestins venus du Mexique, le nombre de ceux arrêtés chaque année a augmenté régulièrement du début des années 1940 à 1954, année où il a atteint un maximum de plus d'un million (Galarza, 1964, chap. 8). Des études récentes montrent qu'avec la fin du programme *bracero* en 1965, le nombre de clandestins a augmenté de nouveau, tandis que les migrants pendulaires qui vivent au Mexique et travaillent aux États-Unis ont gagné en importance dans les États frontaliers (North, 1970, chap. 1, 3). Pendant ce temps, la main-d'œuvre intérieure s'est organisée pour tenter de faire obstacle à la concurrence de la main-d'œuvre recrutée légalement ou illégalement dans les réservoirs de main-d'œuvre étranger.

Les fonctions économiques de la main-d'œuvre migrante

Castells (1975) explique que, en plus de subir une exploitation extrême, la main-d'œuvre migrante fonctionne comme un régulateur des crises capitalistes qui atténue l'impact de l'augmentation et de la réduction du capital. Quand l'industrie connaît par exemple une récession, les travailleurs migrants sont particulièrement faciles à licencier. C'est la production agricole, et non les crises capitalistes, qui donne lieu à des fluctuations de la demande

de main-d'œuvre. En répondant aux besoins de main-d'œuvre saisonnière, la main-d'œuvre migrante remplit néanmoins la même fonction « régulatrice » dans l'agro-industrie californienne.

Les employeurs agricoles, en particulier ceux qui ont des activités agricoles nécessitant de nombreux travailleurs saisonniers, sont confrontés au dilemme fondamental: ils veulent une main-d'œuvre qui, d'une part, soit prête et disposée à répondre aux besoins de travail à court terme et qui, d'autre part, une fois le travail terminé, ne cause de problèmes sociaux et économiques ni à eux ni à la communauté. C'est ce que l'on attend des travailleurs migrants. Pour les travailleurs migrants, la demande est donc double: être prêt à aller travailler en cas de besoin; être parti quand il n'y a pas de besoin (Commission sur la main-d'œuvre migrante du Président des États-Unis, 1951, p. 16).

Alors qu'un système de main-d'œuvre migrante sert, de manière générique, à externaliser les coûts liés au renouvellement de la main-d'œuvre et à obtenir une main-d'œuvre à bas coût, la Californie connaît un fonctionnement plus complexe du fait de l'existence de trois régimes migratoires différents. Premièrement, il y a des migrants qui circulent entre le Mexique et la Californie et qui constituent un système de main-d'œuvre migrante externe. Deuxièmement, il y a des étrangers qui résident toute l'année en Californie et qui constituent un système de main-d'œuvre migrante interne. Enfin, il existe une main-d'œuvre américaine qui migre d'un endroit à un autre pour chercher du travail et qui ne constitue pas un système de main-d'œuvre migrante tel que défini ici. J'appellerai ce segment « main-d'œuvre migratoire ». Dans l'histoire de l'agriculture californienne, différents systèmes ont prédominé à différentes périodes.

Les migrants mexicains ressemblent beaucoup aux Africains du Malawi ou à ceux des réserves travaillant dans l'industrie minière sud-africaine. Dans les deux cas, le système de main-d'œuvre migrante permet d'externaliser les coûts du renouvellement et d'offrir une rémunération assurant à peine la subsistance quotidienne du travailleur agricole⁽¹⁰⁾. En revanche, le système de migration interne ne semble pas avoir d'équivalent en Afrique du Sud. Les Japonais, les Chinois et de nombreux Mexicains qui travaillent dans les champs pendant les récoltes ne rentrent pas « chez eux » en basse saison, mais tentent leur chance dans les villes de Californie. Ils représentent donc une charge potentielle pour l'État qui les emploie. En même temps, comme ce sont des hommes généralement célibataires et valides, les processus de

(10) Selon le recensement de 1960, plus de la moitié des familles *chicanos* vivant dans les zones rurales avaient un revenu inférieur à 3000 \$ et 14 % vivaient avec moins de 1000 \$ (Briggs, 1973, p. 23). Une autre étude a montré que les travailleurs pendulaires venant du Mexique étaient payés à des tarifs horaires moyens de 1,65 \$ en tant que ressortissants mexicains (c'est-à-dire des migrants pendulaires à « carte verte ») (voir note 12)) et de 1,45 \$ en tant que citoyens américains (North, 1970, p. 114). Les revenus annuels correspondants s'élevaient respectivement à 3910 \$ et 2984 \$ (*ibid.*, p. 117), tombant tous deux en dessous du seuil de pauvreté. Les migrants illégaux en provenance du Mexique étaient payés à des tarifs situés entre celui des migrants pendulaires à carte verte et celui des migrants pendulaires de nationalité américaine (*ibid.*, p. 116). Selon Samora (1971, p. 98-102), dans la région d'El Paso, le salaire habituel pour les « dos mouillés » en 1969 se situait entre 0,75 \$ et 1,10 \$ de l'heure, nettement en dessous du salaire minimum national de 1,60 \$.

l'entretien sont séparés de ceux du renouvellement, qui ont lieu dans leur pays d'origine (cf. par exemple, Fuller, 1940, p. 19-24).

Contrairement à la main-d'œuvre migrante étrangère, la main-d'œuvre migratoire locale ne connaît pas de séparation entre les fonctions du renouvellement et de l'entretien de la main-d'œuvre. L'employeur et/ou l'État doit supporter l'ensemble des coûts liés à la reproduction de la force de travail. Pour les travailleurs migratoires locaux, d'autres techniques sont adaptées pour compenser l'impossibilité d'externaliser les coûts. Cette adaptation a généralement pris la forme de l'exploitation de la main-d'œuvre familiale pour la cueillette, de sorte que les gains de l'individu puissent être maintenus à des niveaux excessivement bas. Si nous envisageons les salaires comme les coûts destinés à l'entretien et au renouvellement de la famille, plus le nombre de personnes employées au sein de chaque famille est élevé, moins chaque membre devra être payé. De cette manière, la rémunération de la main-d'œuvre locale a pu être maintenue au niveau de celle des migrants internes et externes. Cependant, dans le cas de la main-d'œuvre migrante locale, l'État où elle est employée doit supporter un ensemble de coûts tels que l'aide sociale pour les personnes âgées et les jeunes ou bien encore l'éducation, même si ces coûts peuvent être faibles par rapport à ceux dans d'autres secteurs de la main-d'œuvre locale.

Bien que certains éléments semblent indiquer que les producteurs préfèrent un système de main-d'œuvre migrante à un système de main-d'œuvre migratoire (Commission sur la main-d'œuvre migrante du Président des États-Unis, 1951, p. 16), l'histoire de la Californie a connu des périodes, en particulier lors des crises économiques, où il n'y avait quasiment pas de main-d'œuvre migrante. Plus récemment, la syndicalisation de la main-d'œuvre migratoire au sein du Syndicat des ouvriers agricoles unis (*United Farm Workers Union*) et la disparition du programme *bracero* ont conduit à une augmentation du recours à la main-d'œuvre locale. Les intérêts de l'État, tels que définis par des facteurs comme le niveau de l'emploi et le pouvoir politique des groupes nationaux, interagissent manifestement avec les intérêts des producteurs pour déterminer l'importance relative de chaque système de main-d'œuvre.

La question de la main-d'œuvre bon marché se pose en Californie tout autant qu'en Afrique du Sud. Les gains économiques immédiats pour les producteurs qui recourent à une main-d'œuvre migrante sont peut-être plus évidents dans le cas du travail agricole. Premièrement, il est courant de faire appel à la main-d'œuvre migrante pour pallier les fluctuations saisonnières de la demande de travail non qualifié. Par exemple, dans la première moitié du XIX^e siècle, les migrants irlandais partaient travailler en Angleterre comme ouvriers agricoles pendant les périodes de récolte et retournaient en Irlande pendant la morte-saison (Redford, 1926, p. 122-129). Ils étaient également moins bien rémunérés que la main-d'œuvre locale. Deuxièmement, le système de main-d'œuvre migrante n'est pas une institution aussi « totale » en Californie qu'elle ne l'est en Afrique du Sud, et il exige certainement moins de ressources pour sa reproduction. Il semble plutôt être le reflet direct des intérêts économiques des producteurs qu'une réaction à l'intervention de

l'État. On pourrait faire valoir qu'en Afrique du Sud, les coûts politiques et économiques sont externalisés, alors qu'en Californie, les coûts économiques sont prépondérants. Tant que la main-d'œuvre migrante était facilement disponible, la substitution du capital au travail n'était pas perçue comme nécessaire. Mais avec l'évolution d'une syndicalisation efficace de la main-d'œuvre migratoire locale et la fin du programme *bracero*, les producteurs se sont de plus en plus tournés vers une cueillette mécanisée.

La double dépendance

En exposant la situation en Afrique du Sud, j'ai noté que le système de main-d'œuvre migrante impliquait une double dépendance à deux économies séparées. Cela est également vrai, mais dans une moindre mesure, en Californie. Les migrants externes, essentiellement des Mexicains, dépendent de leur propre État et, dans une moindre mesure, de l'emploi aux États-Unis. Dans le cas des migrants internes, il y a une dépendance prédominante à l'emploi aux États-Unis et, comme pour les migrants externes, une tendance à être limités à des activités marginales comme le travail agricole. Dans les deux cas, les processus d'entretien et de renouvellement de la main-d'œuvre sont séparés, mais le lien entre les deux est plus fort dans le cas des migrants externes.

Concernant la dépendance du migrant à l'emploi dans l'économie sud-africaine, j'ai fait état des politiques volontaristes de l'administration coloniale visant à forcer la population africaine à quitter ses terres et à rentrer sur le marché du travail, à mettre en place une main-d'œuvre industrielle et aussi à faire disparaître la concurrence avec les fermiers blancs sur le marché des produits de base agricoles. L'expropriation des terres et la levée des impôts ont permis d'atteindre ces objectifs. La dépendance des Mexicains à l'économie américaine ne peut pas être résumée en ces termes. La disponibilité de la main-d'œuvre mexicaine a été subordonnée à des facteurs tels que l'état de l'économie mexicaine et les changements politiques, comme pendant la période révolutionnaire de 1910 à 1930 qui a conduit à libérer de nombreux Mexicains du péonage dans les haciendas.

Cependant, à un niveau plus global, la proximité des États-Unis a favorisé la persistance du sous-développement au Mexique, car cette nation a eu du mal à absorber entièrement le potentiel de sa main-d'œuvre et à rivaliser avec les salaires proposés aux États-Unis. En outre, la vente même de force de travail par un pays sous-développé, comme le Malawi ou le Mexique, à une nation économiquement développée, ne sert qu'à renforcer les relations d'asservissement économique et de domination. Il en est ainsi malgré les protestations des autorités sud-africaines et américaines qui, en employant les ressortissants des pays sous-développés, estiment qu'ils leur rendent service. Au sens strict, c'est réellement ce qu'ils font puisqu'ils absorbent la main-d'œuvre excédentaire qui pourrait représenter une menace politique pour la nation sous-développée et offrent aux ouvriers agricoles « leur seule véritable occasion d'améliorer eux-mêmes leur situation économique » ainsi que la possibilité de reverser des revenus à leurs familles (Hancock, 1959, p. 122). Cependant, d'un point de vue plus global, la main-d'œuvre migrante existe

uniquement parce que le capitalisme connaît des niveaux de développement inégaux et elle reflète avant tout la dépendance économique du Mexique aux États-Unis et du Malawi à l'Afrique du Sud.

Il convient de souligner que certains Mexicains qui traversent la frontière pour aller travailler, ne retournent pas au Mexique à la fin de leur contrat, tout comme de nombreux Malawiens, qui résident illégalement en Afrique du Sud. De nombreux Mexicains tentent de trouver du travail ailleurs aux États-Unis. En séjournant illégalement sur le territoire américain, ils sont bien plus vulnérables à l'exploitation arbitraire des employeurs. Leur situation ressemble à bien des égards à celle du migrant interne, dont les possibilités d'emploi sont limitées et qui est confronté à des pratiques discriminatoires. Durant les périodes où ils étaient majoritaires au sein de la main-d'œuvre agricole, les Chinois et les Japonais étaient obligés de trouver du travail dans des professions marginales. Contrairement aux Mexicains, ils ne pouvaient pas facilement rentrer chez eux et passer sous la responsabilité d'un autre État. En tant que célibataires, les migrants internes peuvent cependant subsister avec un revenu relativement faible.

Enfin, notons que l'on a plusieurs fois tenté de mettre en place un système de main-d'œuvre migrante pour les travailleurs locaux lorsqu'ils étaient majoritaires dans la main-d'œuvre agricole de l'entre-deux guerres. En plus d'une exploitation croissante à travers l'emploi d'une main-d'œuvre familiale, les producteurs ont essayé de créer des économies de subsistance afin que la main-d'œuvre pèse moins sur l'État et qu'elle se stabilise. Ces programmes de « colonisation des terres » étaient censés répondre au risque de pénurie de main-d'œuvre et réduire les coûts d'armées de chômeurs durant la saison creuse, mais elles ont été peu concluantes et les producteurs ont ensuite découvert d'autres réservoirs de main-d'œuvre externe (McWilliams, 1971, p. 92-96, 200-210; Congrès américain, 1940, p. 230-231, 240, 250). Dans le fond, les programmes visaient à mettre en place un système de « réserves » comme en Afrique du Sud ou un système de foyer de travail (*workhouse*) comme ceux qui servaient de bassin de main-d'œuvre aux employeurs anglais de l'agriculture et de l'industrie au XVIII^e siècle (Redford, 1926, p. 21-23).

Plus souvent, on a eu recours à la technique consistant à créer une dépendance en distribuant des aides. Pendant la morte-saison, la main-d'œuvre locale inactive est alors judicieusement entretenue en offrant des aides qui sont immédiatement suspendues dès que des possibilités de travail agricole se présentent. La disponibilité de la main-d'œuvre est ainsi garantie pour la haute saison (McWilliams, 1971, p. 285-296). On observe l'introduction de mécanismes similaires de distribution d'aide en Angleterre à la fin du XVIII^e siècle : « ...les systèmes de Speenhamland et du *roundsman*⁽¹¹⁾ se sont perpétués, dans toute leur diversité, parce que les gros exploitants étaient en demande – dans une industrie ayant des besoins exceptionnels de main-d'œuvre occasionnelle ou temporaire – d'une réserve de main-d'œuvre permanente et bon marché » (Thompson, 1968, p. 244). Comme l'indique l'étude de Piven et Cloward (1971, chap. 1, 4), l'aide aux pauvres est conçue pour remplir les conditions d'une

(11) Il s'agit d'une loi prévoyant un revenu minimum pour les pauvres [nde].

double dépendance, d'une part vis-à-vis de l'État et d'autre part, vis-à-vis de l'employeur, de sorte que la main-d'œuvre puisse être mobilisée et répartie en fonction des fluctuations économiques de la demande. Par conséquent, l'aide aux pauvres peut être considérée comme un équivalent fonctionnel de la main-d'œuvre migrante ; elles jouent toutes deux la même fonction de régulation en atténuant les besoins de travail saisonnier du secteur agricole.

La régulation de la circulation

L'aide aux pauvres et la colonisation des terres sont conçues pour contrôler la circulation de la main-d'œuvre locale afin qu'elle soit disponible où et quand elle est nécessaire et qu'elle ne représente pas une charge où et quand elle ne l'est pas. Quels mécanismes existe-il pour contrôler la circulation des migrants externes tels que ceux venant du Mexique ? Le contrat de travail entre les travailleurs migrants et les producteurs ou les intermédiaires est par sa nature même exclusivement destiné au travail temporaire ; une fois qu'il est arrivé à son terme, les travailleurs n'ont pas d'autre choix que de quitter les zones agricoles. Ils peuvent rentrer chez eux en traversant la frontière, s'installer dans une ville de Californie ou migrer dans une autre partie des États-Unis.

Tout comme le contrôle des entrées traduit la séparation des fonctions d'entretien et de renouvellement tout en régulant le retour de la main-d'œuvre chez elle, des mécanismes similaires servent à réguler la circulation des migrants mexicains. La patrouille frontalière (Samora, 1971, chap. 1, 2) essaie par exemple de limiter l'immigration clandestine vers les États-Unis. Les lois sur l'immigration sont conçues pour séparer les travailleurs de leur famille, de sorte que les coûts de renouvellement de la main-d'œuvre sont à la charge du Mexique alors que l'employeur et le gouvernement fédéral ou régional américains se doivent uniquement d'entretenir les travailleurs quand ils sont employés (North, 1970, p. 92-93).

Les lois sur l'immigration et leur application par les patrouilles frontalières et d'autres autorités visent à prévenir l'apparition de réserves de chômeurs mexicains susceptibles de devenir des charges pour l'État. En même temps, elles permettent aux producteurs agricoles et aux autres employeurs de s'approvisionner suffisamment en main-d'œuvre. La consolidation du programme *bracero* dans les années 1950 s'est accompagnée d'un durcissement du contrôle des entrées. Pendant cette période, les autorités chargées de l'immigration ont tenté de limiter l'arrivée sur le territoire d'ouvriers agricoles ayant signé un contrat avec des agences établies au Mexique. Parallèlement, des mesures législatives ont été introduites aux États-Unis pour empêcher les *braceros* d'« échapper » au travail agricole et de rechercher un emploi ailleurs. Chaque travailleur a ainsi reçu une carte portant un numéro de contrat, le nom d'un employeur et les noms des comtés où elle était valide (Galarza, 1964, p. 83) ; en d'autres termes, une variante du célèbre passeport sud-africain. Ces types de restrictions au travail des migrants aux États-Unis ainsi que leur éloignement du pays à la fin de leur contrat garantissaient leur dépendance permanente vis-à-vis du Mexique et un lien obligé avec le processus de renouvellement de la main-d'œuvre.

Les restrictions à la mobilité professionnelle

Le retour des migrants dans leurs familles une fois leur contrat terminé, permet de les circonscrire à des emplois non qualifiés dans des secteurs particuliers. Dans le système sud-africain de main-d'œuvre migrante, la « barrière de couleur » délimite la frontière entre les emplois monopolisés par les migrants et ceux qui sont la chasse gardée des travailleurs blancs locaux. La classe ouvrière du secteur minier connaît des conflits structurels de nature verticale, entre une aristocratie de travailleurs blancs et les travailleurs migrants noirs. L'agriculture californienne n'a en revanche pas besoin de système équivalent, puisque presque tous les emplois sont non qualifiés. Cependant, il existe bien un équivalent de la barrière de couleur qui sert ici à empêcher les migrants de quitter le secteur agricole.

Cela explique les conflits ouverts horizontaux qui ont opposé les travailleurs migrants (Chinois, Japonais, Mexicains, etc.) aux travailleurs locaux (victimes blanches de la Grande Dépression, *Chicanos*, etc.). Le fait qu'il existe des différences entre les travailleurs par rapport aux moyens de production n'a pas été la principale source de conflit. Au contraire, ce sont leurs différences de relations à des éléments superstructurels (statut juridique et politique sur le lieu de travail) qui ont entraîné la division interne de la classe ouvrière. Bien qu'ils aient moins de pouvoir que les travailleurs syndiqués, les ouvriers agricoles locaux sont potentiellement plus puissants que les travailleurs migrants. Au cours de la dernière décennie du XIX^e siècle, la main-d'œuvre locale a ainsi réussi à empêcher son remplacement par la main-d'œuvre chinoise. Après l'adoption d'une loi visant à exclure de l'emploi les Chinois qui ne résidaient pas légalement dans le pays, les producteurs ont continué d'employer de la main-d'œuvre chinoise. Leur refus de céder à la pression des organisations du travail a provoqué des émeutes dans tout l'État entre 1893 et 1896, ce qui a finalement mené à l'exclusion des Chinois du travail agricole (McWilliams, 1971, p. 74-80 ; Fuller, 1940, p. 19814-15). La main-d'œuvre locale, qui était vulnérable face au pouvoir politique de l'agro-industrie a, depuis lors, rarement réussi à s'imposer comme une main-d'œuvre agricole permanente.

La vulnérabilité des ouvriers agricoles

En examinant la reproduction du système de main-d'œuvre migrante en Afrique du Sud, j'ai mis en évidence le pouvoir des travailleurs blancs locaux comparé à l'impuissance des travailleurs noirs vis-à-vis d'un État organisant leur répression. La perpétuation du système repose sur la capacité des travailleurs blancs à maintenir la barrière de couleur à un niveau de compétence qui soit en accord avec le système de main-d'œuvre migrante. En Californie, c'est la situation inverse. La reproduction du système de main-d'œuvre migrante repose non pas sur la force mais sur la faiblesse de la main-d'œuvre locale et sur son incapacité à empêcher que les producteurs ne fassent appel à une main-d'œuvre étrangère. Nous savons déjà que les migrants - internes ou externes - ont un pouvoir limité ou inexistant, peu ou pas de droits, et pratiquement aucun moyen de contester les violations de leur contrat de

travail⁽¹²⁾. Ce qui nous intéresse alors est la manière dont on a systématiquement empêché les travailleurs *locaux* de forcer les producteurs à n'employer qu'eux, en leur offrant des conditions salariales minimales.

La main-d'œuvre agricole a traditionnellement été exclue de la législation du travail (Briggs, 1973, chap. 5; Myers, 1959). Par exemple, le *National Labor Relations Act* de 1964 ne prévoyait pas d'indemnités de chômage pour les ouvriers agricoles. De 1910 à 1956, les salaires du secteur agricole étaient inférieurs de 40 % à 75 % aux salaires pratiqués dans les usines (Hancock, 1959, p. 25). En 1966, les salaires agricoles s'élevaient à la moitié de la moyenne de ceux pratiqués dans l'ensemble du secteur industriel. Lorsque les travailleurs locaux ont menacé de se syndiquer, ils ont été soit remplacés par des travailleurs migrants – internes ou externes – soit violemment réprimés. Ainsi, Galarza (1964, pt. 4) expose en détail la façon dont le programme *bracero* a favorisé le remplacement de la main-d'œuvre locale par une main-d'œuvre mexicaine rémunérée aux tarifs en vigueur, tarifs que les travailleurs locaux trouvaient inacceptables puisqu'ils étaient destinés à n'assurer que l'entretien de la main-d'œuvre et non son entretien et son renouvellement. C'est ainsi que les *braceros* ont été majoritaires dans la cueillette d'un certain nombre de cultures. La segmentation de la main-d'œuvre agricole entre travailleurs migrants (légaux ou illégaux) et locaux a entravé l'émergence d'une organisation syndicale efficace. Pas plus tard qu'en 1973, une grève du Syndicat des ouvriers agricoles unis (*United Farm Workers Union*) n'a pas réussi à empêcher que la récolte soit effectuée par une main-d'œuvre recrutée à l'étranger.

Autrement dit, le pouvoir des producteurs, qui ont obtenu un accès monopolistique aux réservoirs de main-d'œuvre externes, limite fortement la capacité de la main-d'œuvre locale à se syndiquer. Les agriculteurs ont longtemps collaboré avec les autorités chargées de l'immigration (Greene, 1969), et ils se sont également entendus avec la police nationale pour réprimer les organisations du travail et les protestations de la main-d'œuvre. Lorsque les efforts de la police étaient insuffisants ou inefficaces, ils n'ont pas hésité à recruter des « armées de citoyens » et des groupes d'autodéfense pour lutter contre la résistance des ouvriers agricoles (cf. par exemple, McWilliams, 1971, chap. 14, 15; Congrès américain, 1940, consacré à ces questions). Alors que

(12) Ce n'est pas tout à fait juste. Dans le cas des *braceros* en particulier, le gouvernement mexicain a longtemps essayé, sous la pression de la main-d'œuvre syndiquée au Mexique et des intérêts anti-américains, de protéger les droits des ressortissants mexicains employés dans le Sud-Ouest des États-Unis. Cela a quelquefois impliqué de mettre à l'index certains employeurs qui ne respectaient pas les termes de l'accord signé entre les deux États concernant les conditions de travail et les droits des *braceros*. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement mexicain a, durant un certain temps, refusé d'autoriser que des *braceros* travaillent au Texas à cause de cas de grave discrimination raciale. Dans la pratique, les producteurs ont soit ignoré les nombreuses conditions de l'accord sur les *braceros*, soit choisi d'employer des migrants illégaux quand il y en avait. Scruggs (1960, 1963) procède à une analyse historique des différentes tentatives du gouvernement mexicain pour assurer des conditions de travail raisonnables à la main-d'œuvre sous contrat aux États-Unis dans le cadre des programmes *bracero*. Le ministère du Travail américain a également essayé de respecter les conditions fixées par le programme *bracero*. Toutefois, au début des années 1960, pendant la récolte du coton au Texas, ces tentatives ont amené les producteurs à lui intenter des procès. Lorsque les tribunaux ont donné raison au gouvernement, les producteurs ont rapidement mécanisé la récolte du coton, aggravant ainsi la situation déjà désespérée de la main-d'œuvre locale (Jones, 1965, p. 131-152). La dureté de la réaction des producteurs montre combien il était rare dans la pratique que les conditions de travail des Mexicains soient réglementées.

le gouvernement fédéral avait connaissance de la collusion entre les riches et les puissants en Californie et de l'utilisation de l'État en faveur des intérêts économiques des grandes exploitations, le puissant lobby agricole basé à Washington l'a empêché d'entreprendre toute intervention efficace (Galarza, 1970). Pas plus tard qu'en 1974, malgré l'opposition des organisations syndicales, la Cour suprême a autorisé le recours aux migrants étrangers en s'appuyant sur un artefact administratif stipulant qu'il s'agissait de résidents américains légaux⁽¹³⁾.

Le pouvoir des agriculteurs se traduit par leur capacité à définir des niveaux de salaire communs. Même dans les périodes de pénurie de main-d'œuvre, ils ont réussi à empêcher que la concurrence ne tourne à l'avantage de la main-d'œuvre agricole. Fisher (1953), McWilliams (1971), Galarza (1964) et d'autres ont montré comment ils collaboraient au sein des organisations patronales pour fixer le « salaire en vigueur », qui était en fait une « moyenne maximale ». Les tarifs en vigueur sont théoriquement déterminés par le libre jeu du marché. Mais les producteurs les ont en fait fixés de manière unilatérale, selon les mêmes critères que ceux de la Chambre des mines sud-africaine: « une rémunération équitable pour son voisin en cela qu'elle n'est pas plus élevée, et équitable pour soi-même en cela qu'elle n'est pas inférieure » (Fisher, 1953, p. 110).

La fixation unilatérale des salaires, l'accès monopolistique au recrutement, les actions anti-syndicalistes et les puissants lobbies de Washington conduisent à une concentration démesurée du pouvoir. Pendant quelque temps, les observateurs ont considéré que les bas niveaux de salaires et les mauvaises conditions de travail de la main-d'œuvre agricole provenaient de la concentration de la propriété foncière et de l'intégration verticale avec l'industrie de la conserverie qui avait imposé ses prix (McWilliams, 1971, p. 279-280). Avec la concentration des propriétés et l'absorption de l'agriculture par l'industrie agro-alimentaire nationale, on a assisté, ces dernières années à l'arrivée de grandes entreprises et de conglomerats industriels dans le secteur des grandes exploitations. On constate ainsi que les quatre grands propriétaires privés de terres agricoles sont *Southern Pacific Company, Incorporated Tenneco* (le grand conglomerat pétrochimique), *Tejon Ranch Company* (détenu pour moitié par

(13) Les ouvriers agricoles sont allés au tribunal pour obtenir « un jugement déclaratoire et une injonction » contre le Service de l'immigration et de la naturalisation pour avoir permis à certains étrangers de vivre au Mexique et au Canada et de venir travailler aux États-Unis quotidiennement ou pendant la saison agricole (17 octobre 1974). La Cour suprême a décidé (25 novembre 1974), par cinq voix contre quatre, que « les migrants pendulaires saisonniers et journaliers étaient tous des migrants auxquels on avait accordé un permis de séjour permanent, qu'ils revenaient d'une visite temporaire à l'étranger quand ils sont entrés aux États-Unis et qu'ils n'étaient pas assimilables aux groupes d'étrangers qui ne pouvaient être admis sur le territoire qu'avec un certificat du ministère du Travail (*Recueil des arrêts de la Cour suprême* 1974, p. 272). Cette décision est venue confirmer une pratique administrative de longue date qui permettait aux migrants mexicains d'entrer aux États-Unis pour y travailler temporairement (42 000 migrants pendulaires journaliers, dont 25 000 pour l'agriculture, et 8 300 migrants pendulaires saisonniers), au motif que ces migrants possédaient des titres de séjour permanent aux États-Unis et n'étaient donc soumis ni à des restrictions de quotas ni à la procédure de certification par le ministère du Travail (ces migrants utilisent la carte verte en tant que permis de retour à la place d'un visa d'immigration). Les juges ayant un avis divergent ont trouvé que la décision était fondée sur une « construction administrative d'un statut qui est en contradiction avec le sens explicite des dispositions légales » (*Ibid.*, p. 283), mais elle a donné aux producteurs un accès illimité à une offre de main-d'œuvre externe et a donc largement contribué à empêcher les travailleurs locaux de se syndiquer efficacement.

la société *Los Angeles Times Mirror* et *Standard Oil of California* (cf. Fellmeth, 1971, vol. 1, chap. 1; vol. 2, annexe 1B; Agribusiness Accountability Project, 1972). Comme si cela ne suffisait pas, les problèmes du Syndicat des ouvriers agricoles unis ont encore été aggravés par l'intervention de la Fraternité internationale des camionneurs (*International Brotherhood of Teamsters*) qui a conclu des contrats de faveur avec de nombreux agriculteurs.

L'idéologie dominante contribue-t-elle à modérer l'usage arbitraire de ce pouvoir et en particulier la reproduction du système de main-d'œuvre migrante? Alors que l'idéologie sud-africaine de la suprématie blanche légitime la superstructure coloniale (Burawoy, 1974) qui organise les conditions de reproduction du système de main-d'œuvre migrante et institutionnalise l'impuissance des migrants, l'idéologie dominante aux États-Unis est conditionnée par les notions d'« égalité », de « justice » et de « citoyenneté ». Il semble donc que les autorités américaines se soient souvent opposées à l'utilisation de la main-d'œuvre migrante dans l'agriculture, en particulier sous la pression des organisations syndicales soucieuses de protéger les ouvriers agricoles locaux (Hawley, 1966; Scruggs, 1960). Les différents programmes *braceros* lancés depuis 1942 exigeaient des producteurs qu'ils prouvent l'existence d'une pénurie de main-d'œuvre locale et qu'ils essayaient de recruter cette main-d'œuvre. L'accord entre les États-Unis et le Mexique stipulait également que les *braceros* devaient être payés aux tarifs en vigueur, et que les employeurs devaient verser une contribution pour les régimes d'assurance, le logement et les cantines à but non lucratif et offrir chaque semaine à chaque travailleur un nombre minimum d'heures de travail (cf. par exemple, Galarza, 1964, pt 2, 3).

Bien que ces dispositions soient prévues par les accords signés entre les gouvernements des États-Unis et du Mexique, leur application a été une tout autre affaire. Pour superviser ces arrangements, les autorités américaines ont choisi des organismes favorables aux intérêts des producteurs. Ces organismes ont mis au point, avec des organisations patronales agricoles, des méthodes pour contourner les dispositions prévues (Fisher, 1953, chap. 4, 5; Galarza, 1964, pt 4, 5). C'est donc par le biais de la gestion du programme que les autorités ont réussi à concilier les puissants producteurs opposés aux restrictions pesant sur leurs pratiques d'emploi.

Si l'idéologie dominante est peu contraignante à l'égard des pratiques des producteurs, elle a tendance à passer ces pratiques-là sous silence. En premier lieu, elle présente l'agriculture des États-Unis comme reposant sur un grand nombre de petits exploitants indépendants qui travaillent sur leurs propres terres. Elle masque ainsi la baisse du nombre de ces exploitants indépendants et aussi le fait, particulièrement important en Californie, que la très grande majorité des terres appartient à des consortiums industriels et est exploitée par une main-d'œuvre migrante ou migratoire. En second lieu, l'idéologie dominante tend à dissimuler les conditions habituelles de l'exploitation des travailleurs migrants. Tout comme en Afrique du Sud, les conceptions raciales d'un développement séparé ont eu tendance à occulter la position de certains groupes à l'égard des moyens de production; aux États-Unis, une idéologie soulignant le pluralisme ethnique associée à une adéquation entre ethnicité et emplois occupés, a eu un effet similaire. Alors qu'en Afrique du

Sud, le conflit entre les migrants et les non-migrants est mis en évidence mais interprété dans une perspective raciale, en Californie, celui opposant les travailleurs migrants aux travailleurs locaux est masqué par leur héritage mexicain commun.

Conclusion

Nous savons maintenant que le statut politique des travailleurs migrants est l'une des conditions de la séparation des processus d'entretien et de renouvellement. C'est leur rapport à l'État – la privation des droits juridiques, politiques et civils – qui distingue les travailleurs migrants des travailleurs locaux. La distinction s'applique tout autant aux mineurs du Rand qu'aux ouvriers agricoles de Californie. En revanche, nous avons observé une nette différence entre les deux régions dans les relations entre les travailleurs migrants et les travailleurs locaux. En Afrique du Sud, la division en castes sépare, sous la forme d'une barrière de couleur, les deux segments de la main-d'œuvre, tandis qu'aux États-Unis, c'est la concurrence entre les travailleurs locaux et les travailleurs migrants qui prévaut. Dans le premier cas, la main-d'œuvre locale bénéficie d'un large accès aux ressources du pouvoir politique, alors que dans le second, celui-ci semble relativement faible. Comment interpréter cette disparité?

L'État et son rapport à la reproduction du système de main-d'œuvre migrante

La concurrence effrénée entre les travailleurs migrants et les travailleurs locaux est aussi omniprésente aux États-Unis qu'elle est limitée et réglementée en Afrique du Sud, *quel que soit* le secteur d'activité. Cela signifie que les écarts de compétences – présents dans le secteur minier et absents dans l'agriculture – ne peuvent pas expliquer les différents modèles de relations entre les travailleurs migrants et les travailleurs locaux dans nos deux études de cas⁽¹⁴⁾. Cela indique que nous devons au contraire nous intéresser à ces deux sociétés de façon plus générale afin de comprendre les différences évoquées dans le paragraphe précédent.

Premièrement, il y a le simple fait démographique que les travailleurs migrants, légaux et illégaux, sont en nombre *relativement* peu important aux États-Unis (mais pas aussi peu important qu'on ne le suppose habituellement) par rapport au rôle central qu'ils jouent dans la main-d'œuvre sud-africaine. Deuxièmement, les travailleurs sud-africains locaux constituent un groupe minoritaire dans l'ensemble de la main-d'œuvre et ils sont par conséquent *relativement* homogènes par rapport aux travailleurs locaux américains. La simple dichotomie entre des travailleurs locaux bénéficiant des droits liés à la citoyenneté et des migrants ne bénéficiant d'aucun droit peut être utile pour

(14) En dehors du contexte des mines d'or, la situation en Afrique du Sud est d'autant plus compliquée que tous les travailleurs noirs ne sont évidemment pas des travailleurs migrants (cf. par exemple, Wilson, 1972b, chap. 4).

simplifier le contexte sud-africain, mais elle est trop rudimentaire dans le cas des États-Unis, où des segments minoritaires de la main-d'œuvre locale tels que la main-d'œuvre agricole migratoire sont nettement plus faibles que la main-d'œuvre syndiquée dans d'autres secteurs de l'économie.

En même temps, l'importance numérique et fonctionnelle de la main-d'œuvre migrante dépend de la capacité de l'État à reproduire un système de main-d'œuvre migrante. J'ai souligné à plusieurs reprises que le volume de la main-d'œuvre migrante ne devait pas être considéré comme acquis, mais qu'il était *créé et recréé par l'État*. Au sein d'une nation donnée, l'État détermine l'importance relative de la main-d'œuvre migrante et locale. En conséquence, les changements dans l'organisation étatique, comme en Zambie, peuvent alier jusqu'à faire passer un groupe numériquement dominant de la population active, du statut de migrant à celui de travailleur local et, en même temps, à refuser à un groupe minoritaire le statut de travailleur local. De même, contrairement à d'autres pays européens, le Royaume-Uni a jusqu'à récemment accordé tous les droits liés à la citoyenneté aux immigrants originaires d'autres régions du Commonwealth. Alors que les immigrants s'installant en France, en Allemagne et en Suisse ont généralement reçu le statut de migrants, au Royaume-Uni, ils ont été intégrés à la main-d'œuvre locale (Castles et Kosack, 1973, chap. 11). La question de savoir dans quelle mesure le statut politique des migrants influence leur statut économique a fait l'objet d'un débat, certains minimisant l'importance des différences (Castles et Kosack, 1973) et d'autres leur accordant plus de poids (Rex, 1974). Cependant, le fait est que l'État détermine si un migrant sera considéré comme un travailleur migrant ou un travailleur local. Par conséquent, les deux premiers facteurs considérés ci-dessus - l'importance démographique de la main-d'œuvre migrante et la différenciation de la main-d'œuvre locale - sont subordonnés à un troisième: la nature de l'État, son organisation et en particulier l'autonomie relative de l'économie par rapport au système politique.

En Afrique du Sud, l'État monolithique organise un double marché du travail, de sorte que, l'un des segments est en grande partie composé de travailleurs migrants et l'autre de travailleurs locaux. Aux États-Unis, en revanche, avec un appareil d'État moins centralisé, le double marché du travail est défini en termes de rapport à la structure économique. Les secteurs tertiaires à faible rentabilité et les industries compétitives à main-d'œuvre instable, peu ou pas syndiquée, engendrent les niveaux de revenus les plus faibles de la classe ouvrière, alors que, avec une main-d'œuvre stable et syndiquée, le secteur monopolistique à forte rentabilité représentent les couches à plus haut revenu (O'Connor, 1973, chap. 1; Harrison, 1972). En Afrique du Sud, la division principale du marché du travail se fonde par rapport à l'État, tandis qu'aux États-Unis, elle repose sur le secteur de l'emploi, c'est-à-dire par rapport à l'économie. Dans un cas, la main-d'œuvre migrante constitue le socle d'un segment entier de la main-d'œuvre, alors que dans l'autre, elle ne représente que la fraction d'un segment. Dans les deux cas, la reproduction de la main-d'œuvre migrante renforce cependant, bien que pour des raisons différentes, la division entre les deux segments.

Nous pouvons donc conclure que les différences pertinentes entre l'Afrique du Sud et les États-Unis tournent autour de l'autonomie relative de l'économie vis-à-vis de l'État. En Afrique du Sud, l'État omniprésent intervient dans l'organisation des relations productives et marchandes, alors qu'aux États-Unis, l'État intervient de manière beaucoup moins significative dans la reproduction de ces relations.

Quel est donc l'apport de cette analyse des conditions de la reproduction? Bien que les conditions de la reproduction puissent varier dans le temps et d'une société à l'autre, j'ai supposé que certaines structures invariantes définissent ce qui est reproduit. Dans le cas de la main-d'œuvre migrante, il a été établi que la séparation des processus d'entretien et de renouvellement constitue la structure invariante. En outre, les caractéristiques et les conséquences, uniques, d'un système donné de main-d'œuvre migrante, naissent de l'interaction entre une structure invariante et un contexte économique et politique spécifique. En d'autres termes, la nette dissemblance entre les systèmes de main-d'œuvre migrante en Afrique du Sud et aux États-Unis peut être attribuée aux différentes situations politique, idéologique et économique dans lesquelles la séparation des processus d'entretien et de renouvellement s'organise. L'analyse de la reproduction est ainsi un outil performant pour l'analyse comparative, entre les sociétés et dans le temps, car elle tient compte à la fois de la similarité et de la différence. Pourtant, la force même d'une telle analyse est aussi sa principale faiblesse, comme en témoigne mon analyse de la force de travail. J'ai à tout moment supposé que la force de travail était elle-même invariante, ce qui est sous-entendu quand sa reproduction est limitée à deux processus: l'entretien et le renouvellement. Cet examen écarte la possibilité qu'elle puisse être, comme les machines, adaptée à l'évolution des besoins en capitaux et en innovation technologique. Parmi mes exemples de main-d'œuvre migrante, l'adaptation n'est pas un facteur important, puisque les tâches effectuées restent les mêmes au fil du temps. Mais en élargissant l'analyse de la reproduction de la force de travail à l'ensemble de la main-d'œuvre sur une longue période, on montre que les compétences requises, la formation et la socialisation au sens le plus large, c'est-à-dire ce qui constitue la force de travail, subissent des changements considérables (Braverman, 1974). Les changements dans la structure du capitalisme, tels que la consolidation de l'économie duale, ont des répercussions sur les processus d'adaptation de la main-d'œuvre (Bowles 1972). Autrement dit, une analyse diachronique plutôt que synchronique de la reproduction de la force de travail ne peut généralement pas se limiter aux processus d'entretien et de renouvellement, mais doit également s'intéresser aux processus d'adaptation.

L'essor et le déclin des systèmes de main-d'œuvre migrante

Jusqu'ici, j'ai établi les conditions de la reproduction d'un système de main-d'œuvre migrante, mais une théorie complète de la reproduction devrait comprendre un caractère dynamique (Cortés, Przeworski et Sprague 1974, p. 279-280). La reproduction de n'importe quel système crée en soi

des tendances favorables à son évolution et à sa persistance. Ces tendances peuvent en outre être déduites des « lois » ou des conditions de la reproduction. Existe-t-il des processus rudimentaires pouvant constituer une théorie de la dynamique d'un système de main-d'œuvre migrante ? Ou alors les évolutions découlant de la structure interne du système, c'est-à-dire de sa dynamique, sont-elles dépassées par les exigences externes qui affectent le système de manière imprévisible ?

J'ai souligné qu'en Zambie, le système de main-d'œuvre migrante avait disparu principalement parce que l'État colonial s'était désengagé de l'organisation de la séparation des processus d'entretien et de renouvellement. Dans quelle mesure était-ce le produit d'une dynamique inhérente à la structure et à la reproduction du système de main-d'œuvre migrante ? Dans quelle mesure était-ce le résultat de l'intervention de forces externes ? En Rhodésie du Nord (Zambie), le développement exigeait l'expansion du système de main-d'œuvre migrante. La participation accrue des Africains au salariat les a conduits à s'organiser, d'abord dans le cadre d'associations tribales et de syndicats embryonnaires puis, plus tard, de puissants syndicats. Les luttes des classes économiques syndiquées ont inévitablement conduit à une augmentation des salaires et ont par conséquent sapé les fondements du système de main-d'œuvre migrante et précipité sa dissolution. Les luttes politiques qui accompagnent les luttes économiques ont quant à elles compromis une autre condition essentielle de la reproduction d'un système de main-d'œuvre migrante : l'impuissance de la main-d'œuvre migrante. En d'autres termes, l'expansion du système de main-d'œuvre migrante a stimulé et structuré les luttes de classes qui ont finalement poussé à l'effondrement du système lui-même. En même temps, les concessions descendantes (*top down*) du gouvernement colonial, sous la pression des bouleversements politiques du Royaume-Uni et du climat général que connaît le monde colonisé, sont étroitement liées à cette vision ascendante (*bottom up*) de la dynamique du système de main-d'œuvre migrante. Il serait utile et intéressant d'éclaircir l'interaction complexe des concessions et des luttes ayant mené au déclin du système de main-d'œuvre migrante en Zambie. Qu'il suffise de dire ici que la dynamique interne n'explique que partiellement la dissolution du système zambien⁽¹⁵⁾.

(15) Le système de la main-d'œuvre migrante n'a pas totalement disparu. Dans une enquête que j'ai menée auprès d'un échantillon soigneusement sélectionné de 218 mineurs en 1969, j'ai constaté que 39 % d'entre eux étaient retournés dans leurs villages d'origine au cours des deux années précédentes et 71 % au cours des cinq années précédentes. En ventilant ces chiffres par l'âge et la durée passée dans les zones urbaines (expérience urbaine), j'ai trouvé que plus un travailleur était âgé (quelle que soit son expérience urbaine), plus il retournait fréquemment dans son village natal, et plus il avait d'expérience urbaine (quel que soit son âge), moins il y retournait. Jamais les travailleurs zambiens n'ont connu d'expropriation de terres comparable à celle du mouvement des enclosures en Angleterre. Par conséquent, ils conservent des liens avec les régions rurales qui leur offrent une forme de sécurité, en particulier pour la retraite. Cela peut impliquer de verser une partie de leurs revenus à leur foyer d'origine - bien que très peu (7 %) disent le faire régulièrement - ou de recevoir chez soi des parents de la région d'origine, ainsi que de retourner périodiquement dans cette région. Alors qu'une part croissante de la main-d'œuvre est née dans les zones urbaines, sans village d'origine, et que les régimes de retraite et de protection sociale s'améliorent dans l'ensemble, les liens entre les communautés urbaines et rurales devraient continuer à se distendre. Mais les statistiques qui en disent le plus sur la dissolution du système de main-d'œuvre migrante sont celles concernant l'engagement dans le salariat industriel : en 1969, la durée moyenne de service des mineurs zambiens était de 9,4 ans (contre 4,3 ans en 1955), pour un taux annuel de rotation de 6,4 %, soit un taux extrêmement bas à tous points de vue.

Le cas de la Zambie illustre cependant bien la dynamique qui apparaît sur le lieu de travail, à savoir l'affaiblissement de l'État colonial et l'amélioration du statut politique et économique du travailleur migrant. Pour l'Afrique du Sud, en revanche, nous avons insisté sur la dynamique de l'interaction entre les économies capitalistes et précapitalistes et sur la manière dont l'expansion des premières a eu tendance à saper les secondes. Dans son rôle en matière de reproduction, l'État sud-africain organise des influences opposées conçues pour remettre en place le mode de production précapitaliste. Mais il est de plus en plus évident que, bien que le système de main-d'œuvre migrante ait ses propres contradictions qui menacent constamment de saper le système, celui-ci est avant tout menacé par des forces externes relativement autonomes, notamment en ce qui concerne les mines d'or.

Avant 1950, l'Afrique australe constituait une unité politique relativement cohérente liée par diverses formes de domination coloniale et organisée autour de certains pôles de développement industriel. Les zones périphériques servaient de réservoirs de main-d'œuvre et étaient subordonnées aux intérêts économiques des industries extractives, notamment les mines de cuivre de la Rhodésie du Nord, les mines de charbon de la Rhodésie du Sud et les mines d'or d'Afrique du Sud, ainsi qu'à ceux de l'agriculture dans tous ces territoires. Les luttes pour l'indépendance politique au Malawi, en Tanzanie et en Zambie ont conduit à l'« autonomisation » des réservoirs qui fournissaient de la main-d'œuvre étrangère aux mines d'or. L'interdiction de recrutement imposée à l'industrie sud-africaine par les gouvernements zambien et tanzanien signifiait que l'Afrique du Sud devrait désormais s'appuyer de plus en plus sur son propre système interne de main-d'œuvre migrante. Cela explique le regain d'intérêt pour les réserves et la création des bantoustans. Comme sa propre industrie n'était pas très développée, le Malawi a continué à servir d'important réservoir de main-d'œuvre étrangère à l'industrie sud-africaine, en particulier aux mines d'or, ce qui a encore renforcé son sous-développement et sa dépendance à l'Afrique du Sud.

Le succès sporadique mais très net des mouvements de guérilla en Afrique portugaise a conduit à un coup d'État dans la métropole et à la disparition du colonialisme portugais en Afrique, précipitant des troubles dans toute l'Afrique australe. Le régime minoritaire blanc de Rhodésie du Sud est désormais sous pression pour négocier avec les dirigeants nationalistes noirs, et en 1974, le Malawi a interdit de fournir de la main-d'œuvre migrante à l'Afrique du Sud. Avec l'indépendance du Mozambique, une autre grande source de main-d'œuvre menace d'échapper à l'Afrique du Sud. La Chambre des mines sud-africaine a réagi de la manière suivante :

Des mesures énergiques ont été prises pour attirer les Sud-Africains et leur proportion est passée de 22 % au 31 mars 1974 à 32 % au 30 avril 1975. Il est à espérer qu'il sera possible d'augmenter encore cette proportion, et il sera donc nécessaire de se disputer la main-d'œuvre avec d'autres secteurs de l'économie et de fournir

plus de logements aux travailleurs sud-africains. La majeure partie de la main-d'œuvre restera nécessairement migratoire pendant encore de nombreuses années, mais on espère constituer un noyau dur d'employés sud-africains pour les mines à longue durée de vie [...] (Chambre des mines sud-africaine, 1975).

L'État sud-africain doit aujourd'hui se prononcer, soit pour la reproduction élargie du système de main-d'œuvre migrante sur son propre territoire, soit pour la dissolution du système. (Pour plus de détails, voir Institut sud-africain des relations raciales, 1975, p. 281-288; Leys, 1975.)

L'exemple de l'Afrique du Sud montre qu'un système de main-d'œuvre migrante est mis en péril dès que le réservoir de main-d'œuvre externe accède à l'autonomie politique. L'étude de la situation des travailleurs migrants mexicains aux États-Unis semble confirmer une telle conclusion. L'utilisation de la main-d'œuvre mexicaine en soutien à l'économie des États-Unis a fait l'objet d'un important débat politique au Mexique, conduisant de temps en temps les autorités mexicaines à imposer des contrôles et des conditions pour recourir à une telle main-d'œuvre. Le programme *bracero*, avec son système de régulation quoique rarement appliquée dans sa totalité, reflétait cette préoccupation quant au traitement des ressortissants mexicains. En pratique, le contrôle politique exercé sur l'offre de main-d'œuvre n'influence pourtant que marginalement les flux et les reflux de la main-d'œuvre migrante de part et d'autre de la frontière. On pourrait même avancer qu'ici, il est irréaliste de parler d'un système de main-d'œuvre migrante, parce que la dynamique caractéristique du système est écrasée par un large éventail de facteurs externes, tels que l'état de l'économie de chaque côté de la frontière.

Les analogies avec l'esclavage sont intéressantes et méritent d'être brièvement exposées. Dans sa forme la plus pure, l'esclavage est une version extrême d'un système de main-d'œuvre migrante dans laquelle les processus de renouvellement s'opèrent dans un pays lointain (dans la mesure où seuls les travailleurs de sexe masculin sont concernés) et ceux de l'entretien dans la plantation; la rupture entre l'entretien et le renouvellement est totale et définitive. Le travail contractuel se situe quelque part sur le continuum entre les systèmes esclavagistes et les systèmes de main-d'œuvre migrante examinés dans le présent travail. Dans un système colonialiste généralisé tel qu'il existait au XIX^e siècle, on pouvait facilement se procurer des esclaves; mais avec les changements économiques, politiques et idéologiques intervenus dans le système du capitalisme mondial, le mouvement en faveur de l'abolition s'est imposé. La survie du système dépendait donc désormais de l'organisation du renouvellement de la main-d'œuvre à côté de son entretien. Wallerstein (1976) fait valoir que l'augmentation des « coûts » de l'esclavage dans les décennies précédant la guerre de Sécession, relevée par Fogel et Engerman (1974) et Genovese (1974), découlait de l'interdiction américaine du commerce international des esclaves en 1807. En outre, affirme-t-il, l'esclavage n'était un système de main-d'œuvre viable que tant qu'une proportion importante des coûts de renouvellement était supportée par les réservoirs de main-d'œuvre externe, et c'est pourquoi l'effondrement de ces derniers a sonné la fin de

l'esclavage⁽¹⁶⁾. Autrement dit, le caractère bon marché *spécifique* à l'esclavage ne s'explique ni par l'impuissance des esclaves (bien que cela soit une condition *sine qua non*) ni par leur efficacité, mais (s'il existe vraiment) par le mode caractéristique de la reproduction de la force de travail. Lorsque l'accès monopolistique aux réservoirs de main-d'œuvre externe n'existe plus, les systèmes d'esclavage et de main-d'œuvre migrante doivent être reconstitués ou transformés. Il reste à voir si le système sud-africain de main-d'œuvre migrante réussira à ressusciter grâce à l'intervention de l'État ou s'il suivra la même voie que l'esclavage aux États-Unis.

Au-delà de la main-d'œuvre migrante

Quel éclairage notre distinction conceptuelle entre l'entretien et le renouvellement apporte-t-elle sur les systèmes de main-d'œuvre non migrante dans lesquels la différenciation interne de la main-d'œuvre locale est prééminente? Pour aborder ces questions plus générales, nous devons reformuler notre analyse des coûts de reproduction de la force de travail. Plus haut, les économies générées par un système de main-d'œuvre migrante ont été mises en relation avec l'*externalisation* de certains coûts. C'est-à-dire que certains processus habituellement financés par l'employeur et l'État sont externalisés de sorte que ceux-ci ne portent aucune responsabilité. Ces économies pourraient toutefois être envisagées dans le cadre de la *réduction* de certains coûts de renouvellement au lieu de celui de leur externalisation. Il est en effet moins coûteux d'éduquer ses enfants, d'entretenir une famille, etc., dans un bantoustan ou un bidonville du Mexique qu'à Johannesburg ou en Californie, où la reproduction de la force de travail est organisée pour les groupes à revenu élevé et où les groupes à faible revenu sont donc pénalisés. Dans un bantoustan ou une ville ou un village du Mexique, les luxes superflus pour les processus de renouvellement de base se transforment en besoins à Johannesburg ou en Californie. En d'autres termes, les conditions du niveau de vie minimum varient d'un endroit à l'autre, selon le niveau de développement industriel. La hausse du niveau de consommation ou plus généralement, du coût de reproduction de la force de travail est à la fois une conséquence et une condition de l'expansion économique des sociétés capitalistes (Gorz, 1967, chap. 4).

Dans ce contexte, l'importance du système de main-d'œuvre migrante réside dans la séparation des processus d'entretien et de renouvellement, de

(16) Bien que l'âge d'or de l'esclavage américain semble avoir commencé après que l'importation des esclaves soit devenue illégale, avec une population d'esclaves qui a quadruplé en 50 ans en raison de l'accroissement naturel, cette croissance doit être vue comme une conséquence de l'intégration des processus de renouvellement dans la société des plantations. La reproduction d'un système esclavagiste implique la reproduction non seulement des esclaves mais aussi des propriétaires d'esclaves. Ainsi, pour montrer que l'esclavage est un système de main-d'œuvre viable à tout moment, il ne suffit pas de montrer que l'« âge de rentabilité » – quand « les dépenses accumulées par les planteurs pour les esclaves étaient supérieures au revenu accumulé moyen qu'ils en retiraient » (Fogel et Engerman, 1974, p. 153) – est inférieur à l'espérance de vie. On doit également démontrer que la différence reflète des gains supérieurs aux coûts du style de vie des esclavagistes. Fogel et Engerman (1974, p. 155) soulignent certes que l'âge de rentabilité a augmenté dans les décennies précédant la guerre de Sécession et ils laissent entendre que l'espérance de vie a également augmenté, mais ils ne nous indiquent pas la tendance de la différence entre ces deux valeurs et ne mettent pas non plus cette différence en relation avec les coûts liés à la reproduction du style de vie des esclavagistes. Autrement dit, les données de Fogel et Engerman ne se rapportent pas directement à l'hypothèse présentée ici.

sorte que le renouvellement a lieu là où les niveaux de vie sont faibles, et l'entretien, près du lieu de travail. Les salaires des travailleurs migrants sont ainsi inférieurs à ceux des travailleurs locaux, les premiers ayant besoin de moins de ressources pour le renouvellement que les seconds. En l'absence d'offre de main-d'œuvre migrante, il se peut que l'industrie migre elle-même vers les zones où les coûts de la reproduction de la force de travail sont plus faibles. La migration de l'industrie peut même être une option plus intéressante pour les capitalistes, car elle les libère de la responsabilité des coûts sociaux et politiques de l'entretien de la main-d'œuvre migrante. D'un autre côté, quand un pays d'accueil se charge de la régulation et du contrôle de la main-d'œuvre, l'entreprise capitaliste est souvent soumise à des incertitudes politiques et économiques échappant à son contrôle.

En présentant les avantages économiques en termes de réduction plutôt qu'en termes d'externalisation des coûts, il est possible de dépasser la question de la main-d'œuvre migrante et d'examiner les différentes manières d'organiser la reproduction de la force de travail au sein d'une économie donnée. Les questions deviennent alors les suivantes : dans une société donnée, existe-t-il des régions ou des institutions qui organisent le processus du renouvellement de la main-d'œuvre à moindre coût ? S'ils existent, quels sont les mécanismes spécifiques qui perpétuent la coexistence des différents modes d'organisation du renouvellement de la main-d'œuvre ? On peut ainsi se demander si le ghetto urbain des États-Unis est un équivalent fonctionnel du bantoustan sud-africain. Une analyse sérieuse impliquerait de comparer minutieusement les économies politiques du bantoustan et du ghetto, mais quelques remarques peuvent être faites en passant. L'importance de la domination des femmes dans les ménages constitue une ressemblance frappante entre les deux régions. Liebow (1967) montre par exemple comment dans le ghetto urbain, la famille « matrifocale » est un produit de « l'incapacité de l'homme noir à gagner sa vie et à entretenir sa famille » (p. 224). Les mariages ne durent pas longtemps, et les femmes du ghetto, comme celles du bantoustan et des villages de Guyane britannique (Smith 1956), sont contraintes d'élargir leurs sources de revenus par tous les moyens qu'elles sont capables de mobiliser et grâce à des alliances conjugales successives. Les observations de Liebow suggèrent que la vie du ghetto est caractérisée par la séparation des processus du renouvellement, relevant de la mère et de ses enfants, de ceux de l'entretien, qui concernent les hommes des classes inférieures, « marginaux » ou employés temporairement.

Je proposerais pour ma part que le ghetto, tout comme le bantoustan, la ville ou le village mexicains, est une institution qui a sa propre localisation et dont la fonction pour l'économie capitaliste consiste à répartir les processus de renouvellement dans les zones où les coûts de renouvellement sont faibles. Comme l'indique un exposé de la thèse de la dualité du marché du travail pour les États-Unis, la reproduction d'une main-d'œuvre différenciée repose sur la réduction des coûts de renouvellement à travers la ségrégation dans le logement, l'éducation et la protection sociale (Baron et Hymer, 1968). Le « racisme institutionnel » (Wilson, 1973, p. 34) ou le « colonialisme interne » (Blauer, 1972, pt 1) peuvent alors être perçus comme des appareils, si

nécessaire coercitifs, servant à la régulation des processus de renouvellement d'un segment particulier de la main-d'œuvre et à son affectation à des institutions et à des zones spécifiques. Autrement dit, je propose que le racisme soit interprété comme un mode particulier de reproduction de la force de travail et que l'« impuissance » constitue moins la définition du racisme qu'une de ses conditions nécessaires. En outre, les distinctions entre différents types de relations interraciales, tels que celle établie par van den Berghe (1967) entre les relations compétitives et paternalistes, peuvent renvoyer à des articulations particulières entre les processus de production et de reproduction. Ainsi, un système de relations paternalistes apparaît lorsque les mêmes éléments de la classe dominante organisent à la fois la production des produits de base et la reproduction de la force de travail, tandis que lorsque les deux processus sont séparés, l'un étant organisé par l'employeur et l'autre par l'État, un système de relations interraciales concurrentielles voit le jour.

Une autre question peut être posée : quelle est l'importance de la variation des coûts du renouvellement de la main-d'œuvre ? L'industrie à faible rentabilité dépend de l'existence et de la perpétuation d'institutions qui réduisent les coûts du renouvellement de certains segments de la classe ouvrière. En même temps, l'économie dans son ensemble, mais plus particulièrement le secteur monopolistique à forte rentabilité, repose sur l'augmentation de la demande et donc sur l'augmentation des coûts liés à la reproduction de la main-d'œuvre. Cette opposition entre le besoin à court terme de réduire le coût du travail et la nécessité à long terme de l'augmentation de la demande est en partie résolue par la division de la classe ouvrière (à la fois en Afrique du Sud et aux États-Unis). Avec l'accroissement du capital, l'opposition se développe et la fracture s'élargit au sein de la classe ouvrière (Fuchs, 1968, p. 53, 61 ; Bluestone, 1972). Un segment de la main-d'œuvre consacre plus de temps et d'argent aux processus de renouvellement, tandis que l'autre se bat pour survivre au quotidien. Cela se répercute sur les diverses formes d'organisation de la famille en termes de relation entre les activités de renouvellement et d'entretien.

J'ai introduit la notion de race dans l'analyse et aurais pu tout aussi bien m'intéresser aux relations entre les sexes⁽¹⁷⁾, pour défendre la thèse selon laquelle les caractéristiques de certains groupes minoritaires ne découlent pas seulement de leur « impuissance » commune, mais aussi de leurs différents

(17) En premier lieu, la famille favorise l'augmentation et la réduction du capital à travers sa double fonction comme réservoir de main-d'œuvre et cellule reproductrice. L'augmentation de la demande de main-d'œuvre, comme par exemple en cas d'urgence en temps de guerre, a conduit à l'élargissement du rôle de l'État dans le processus de renouvellement, comme en témoignent le développement des garderies (Kleinberg, 1974) et la libération des femmes pour qu'elles intègrent la main-d'œuvre. L'affectation des femmes à des emplois peu rémunérés repose sur l'hypothèse qu'il y a deux sources de revenus pour couvrir les coûts d'entretien et de renouvellement de la famille. En second lieu, comme dans les relations interraciales, je dirais que les relations entre les hommes et les femmes traduisent avant tout les effets de l'articulation entre deux types de structures : les modes de production et les modes de reproduction. Il est certain que les gens se distinguent par leur anatomie ou leur couleur, mais ces traits ne deviennent socialement importants qu'au moment où ils déterminent l'affectation des individus à des ensembles de rôles spécifiques. Les soi-disant caractéristiques des Noirs ou des femmes ne reflètent non pas quelques traits essentiels, mais les positions spécifiques qu'ils occupent dans la structure de la société. Une théorie des relations entre les sexes ou entre les races doit avant tout s'intéresser aux espaces vides des structures de la production et de la reproduction et seulement ensuite à l'affectation des individus à ces espaces.

modes d'insertion dans la reproduction de la force de travail. Le fait que les Noirs aient moins de pouvoir politique que les Blancs signifie qu'ils sont plus vulnérables à l'exploitation excessive, mais cela n'a été possible qu'à travers certains modes de reproduction spécifiques de la force de travail dans les plantations et les ghettos. Ce qui différencie les femmes des Noirs et ces mêmes deux groupes par rapport aux migrants peut en fin de compte être réduit aux différents modes de reproduction de la force de travail dans lesquels ils sont impliqués ou à leurs rapports différents au même mode de reproduction. Pour interpréter le sens de ces différents modes de reproduction de la force de travail, il conviendrait d'examiner la relation entre le taux d'exploitation et le taux de profit. J'ai souligné à plusieurs reprises que la relation entre l'exploitation et le bénéfice est arbitrée par un ensemble de structures qui reproduisent non seulement la force de travail mais aussi les relations sociales caractéristiques du mode de production capitaliste. L'intensification de l'exploitation n'apparaît pas spontanément, mais doit être créée et recréée par les modalités de mise en œuvre. Elle exige un appareil de reproduction plus élaboré et coûteux, et notamment l'élargissement de l'État, qui pèse à son tour sur les bénéficiaires. Pourtant, la réduction du taux d'exploitation peut en même temps favoriser un plus grand consentement, ce qui permettrait une compression relative de l'État et éventuellement une augmentation du taux de profit. Je ne peux ici que me contenter de soulever un problème empirique et théorique complexe.

Références bibliographiques

- AGRI-BUSINESS ACCOUNTABILITY PROJECT, 1972, *A Profile of California Agribusiness*, Washington DC, Government Printing Office.
- ANDERSON N., 1923, *The Hobo*, Chicago, University of Chicago Press.
- ARRIGHI G., 1973, "Labor supplies in historical perspective: a study of the proletarianization of the African peasantry in Rhodesia", in Arrighi G., Saul J., *Essays on the Political Economy of Africa*, New York, Monthly Review Press, p. 180-234.
- BAERRESEN D.W., 1971, *The Border Industrialization Program of Mexico*. Lexington, Heath-Lexington.
- BALIBAR É., 1969, « Sur les concepts fondamentaux du matérialisme historique » in Althusser L., Balibar É., *Lire le Capital*, vol. II, Paris, Maspéro, p. 79-226.
- BARON H.M., HYMER B., 1968, "The negro worker in the Chicago labor market", in Jacobson J. (ed), *The Negro and the American Labor Movement*, New York Anchor, p. 232-285.
- BELL T., 1973, *Industrial Decentralisation in South Africa*, London, Oxford University Press.

- BETTISON D.G., 1960, "Factors in the determination of wage rates in Central Africa", *Human Problems in British Central Africa*, 28 (December), p. 22-46.
- BLAUNER R., 1972, *Racial Oppression in America*, New York, Harper & Row.
- BLUESTONE B., 1972, "Capitalism and poverty in America: a discussion", *Monthly Review* 24(2), p. 65-71.
- BOWLES S., 1972, "Unequal education and the reproduction of the hierarchical division of labor", in Edwards R. C., Reich M., Weisskopf T. E. (eds), *The Capitalist System*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, p. 218-228.
- BRAVERMAN H., 1974, *Labor and Monopoly Capital*, New York, Monthly Review Press.
- BRIIGS V.M., 1973, *Chicanos and Rural Poverty*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- BURAWOY M., 1972, *The Colour of Class on the Copper Mines: From African Advancement to Zambianization*, *Zambian Papers*, 7, Manchester, Manchester University Press, for the Institute of African Studies, Zambia.
- BURAWOY M., 1974, "Race, class and colonialism", *Social and Economic Studies*, 23(4), p. 521-550.
- CASTELLS M., 1975, "Immigrant workers and class struggles in advanced capitalism: the Western European experience", *Politics and Society*, 5 (1), p. 33-66.
- CASTLES S., KOSACK G., 1973, *Immigrant workers and class structure in Western Europe*, London, Oxford University Press, for the Institute of Race Relations.
- CORTÉS F., PRZEWORSKI A., SPRAGUE J., 1974, *Systems Analysis for Social Scientists*, New York, Wiley.
- EPSTEIN A.L., 1958, *Politics in an Urban African Community*, Manchester, Manchester University Press.
- FELLMETH R.C. (ed), 1971, *Power and Land in California*, Washington DC, Center for the Study of Responsive Law.
- FISHER L.H., 1953, *The Harvest Labor Market in California*, Cambridge, Harvard University Press.
- FOGEL R.W., S. L. ENGERMAN, 1974, *Time on the Cross: The Economies of American Negro Slavery*, Boston, Little, Brown.
- FRISBIE P., 1975, "Illegal migration from Mexico to the United States: a longitudinal analysis", *International Migration Review*, 9 (1), p. 3-14.
- FUCHS V.R., 1968, *The Service Economy*, New York, National Bureau of Economic Research.
- FULLER V., 1940, "The supply of agricultural labor as a factor in the evolution of farm organization in California" Pt. 54 in US Congress, Senate, Committee on Violations of Free Speech and Rights of Labor, *Hearings before a Subcommittee of the Committee on Education and Labor, United States Senate*, Washington DC, Government Printing Office.
- GALARZA E., 1964, *Merchants of Labor*, Santa Barbara, McNally & Loftin.
- GALARZA E., 1970, *Spiders in the House and Workers in the Field*, Notre Dame, University of Notre Dame Press.
- GAMIO M., 1930, *Mexican Immigration to the United States*, Chicago, University of Chicago Press.
- GENOVESE E., 1974, *Roll, Jordan, Roll: The World the Slaves Made*, New York, Pantheon.
- GORZ A., 1967, *Strategy for Labor*, Boston, Beacon.

- GRAMSCI A., 1971, *Prison Notebooks*, New York, International.
- GREENE S., 1969, "Immigration and Rural Poverty-the Problems of the Illegal Entrant", *Duke Law Journal*, 69 (3), p. 475-494.
- HANCOCK R.H., 1959, *The Role of the Bracero in the Economic and Cultural Dynamics of Mexico*, Stanford, Stanford University Hispanic American Society.
- HARRIS M., 1959, "Labor migration among the Mozambique Thonga: cultural and political factors", *Africa*, 29(1), p. 50-64.
- HARRISON B., 1972, "Public employment and the theory of the dual economy", in Sheppard H.L., Harrison B., Spring W. J., *The Political Economy of Public Service Employment*, Lexington, Heath-Lexington, p. 41-76.
- HAWLEY E.W., 1966, "The politics of the Mexican labor issue, 1950-1965", *Agricultural History*, 40(3), p. 157-176.
- HEPPEL A., 1971, *South Africa: Workers under Apartheid*, London, Christian Action Publications, for the International Defence and Aid Fund.
- HOBBSBAWM E.J., 1964, *Labouring Men: Studies in the History of Labour*, London, Weidenfeld & Nicolson.
- HORWITZ R., 1967, *The Political Economy of South Africa*, New York, Praeger.
- JONES L., 1965, "Mexican-American Labor Problems in Texas", Ph.D. dissertation, University of Texas.
- KLEINBERG J., 1974, "Public child care: our hidden history", in Breiburt V. (ed), *The Day Care Book*, New York, Knopf, p. 27-36.
- KUPER L., 1957, *Passive Resistance in South Africa*, New Haven, Yale University Press.
- LENIN V.I., 1960, *Collected Works*, vol. 3, *The Development of Capitalism in Russia*, Moscow, Foreign Languages Publishing House.
- LEYS R., 1975, "South African gold mining in 1974: 'the gold of migrant labour'", *African Affairs*, 74(295), p. 196-208.
- LIEBOW E., 1967, *Tally's Corner*, Boston, Little, Brown.
- McWILLIAMS C., 1964, *Brothers under the Skin*, Boston, Little, Brown.
- McWILLIAMS C., 1971, *Factories in the Field*, Santa Barbara, Peregrine.
- MAYER P., 1971, *Townsmen or Tribesmen*, London, Oxford University Press.
- MYERS R., 1959, *The Position of Farm Workers in Federal and State Legislation*, New York, National Advisory Committee on Farm Labor.
- NORTH D. S., 1970, *The Border Crossus: People Who Live in Mexico and Work in the United States*, Washington DC, Trans-Century Corp.
- O'CONNOR J., 1973, *The Fiscal Crisis of the State*, New York, St. Martin's.
- PARKER C., 1920, *The Casual Laborer and Other Essays*, New York, Russell & Russell.
- PIVEN F.F., CLOWARD R. A., 1971, *Regulating the Poor: The Functions of Public Welfare*, New York, Random House.
- POULANTZAS N., 1973, *Political Power and Social Classes*, London, New Left.

- REDFORD A., 1926, *Labour Migration in England: 1800-1850*, Manchester, Manchester University Press.
- REX J., 1974, "Ethnic and class stratification: their interrelation and political consequences-Europe", paper delivered to the International Sociological Association, Toronto, August 19.
- RICHARDS A., 1939, *Land, Labour and Diet in Northern Rhodesia*, London, Oxford University Press.
- ROUX E., 1964, *Time Longer than a Rope: A History of the Black Man's Struggle for Freedom in South Africa*, Madison, University of Wisconsin Press.
- SAMORA J., 1971, *Los Mojados: The Wetback Story*, Notre Dame, University of Notre Dame Press.
- SCRUGGS O.M., 1960, "Evolution of the Mexican farm labor agreement of 1942", *Agricultural History*, 34(3), p. 140-49.
- SCRUGGS O.M., 1963, "Texas and the Bracero Program, 1942-1947", *Pacific Historical Review* 32(3), p. 251-82.
- SIMONS H.J., SIMONS R.E., 1969, *Class and Colour in South Africa: 1850-1950*, Harmondsworth, Penguin.
- SMITH R. T., 1956, *The Negro Family in British Guiana*, London, Routledge & Kegan Paul.
- SOUTH AFRICAN CHAMBER OF MINES, 1975, *Presidential Address*. Advertisement in *Wall Street Journal*.
- SUPREME COURT REPORTER, 1974, 95(4).
- SURVEY OF RACE RELATIONS IN SOUTH AFRICA 1974, A., 1975, Johannesburg, South African Institute of Race Relations.
- THOMPSON E.P., 1968, *The Making of the English Working Class*, Harmondsworth, Penguin.
- US CONGRESS, SENATE, COMMITTEE ON EDUCATION AND LABOR, 1940. *Report on Violations of Free Speech and Rights of Labor*, 77th Congo 2d Sess, Washington DC, Government Printing Office.
- US PRESIDENT'S COMMISSION ON MIGRATORY LABOR, 1951, *Migratory Labor in American Agriculture*, Washington DC, Government Printing Office.
- VAN DEN BERGHE P.L., 1967, *Race and Racism*, New York, Wiley.
- VAN VELSEN J., 1961, "Labour migration as a positive factor in the continuity of Tonga tribal society", in Southall A. (ed), *Social Change in Modern Africa*, London, Oxford University Press, for the International African Institute, p. 230-241.
- WALLERSTEIN I., 1976, "American slavery and the capitalist world-economy", *American Journal of Sociology*, 81, p. 1199-1213.
- WATSON W., 1958, *Tribal Cohesion in a Money Economy*, Manchester, Manchester University Press, for the Rhodes-Livingston Institute.
- WILSON F., 1972a, *Labour in the South African Gold Mines 1911-1969*, Cambridge, Cambridge University Press.
- WILSON F., 1972b, *Migrant Labour in South Africa*, Johannesburg, South African Council of Churches and SPRO-CAS (Study Project on Christianity in Apartheid Society).
- WILSON W.J., 1973, *Power, Racism and Privilege*, New York, Macmillan.
- WOLPE H., 1972, "Capitalism and cheap labour-power in South Africa, from segregation to apartheid", *Economy and Society*, 1(4), p. 425-55.